

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

La gestion de la sécurité du personnel humanitaire à l'épreuve de la situation actuelle en Somalie

Auteur : Manon Dewaele
Promoteur : Jan Weuts
Lectrice : Catherine Gourbin
Année académique 2019 – 2020
Master de spécialisation en Action Humanitaire Internationale

Déclaration de déontologie

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.



Manon Dewaele

Je tiens d'abord à remercier mon promoteur, Jan Weuts, pour son encadrement, ses conseils et la confiance qu'il m'a accordée tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Ensuite, je tiens également à remercier Catherine Gourbin pour avoir accepté de me lire et pour son engagement ayant permis la coordination de ce Master de spécialisation.

Merci à mes proches pour leur soutien et leurs conseils lors de cette année supplémentaire, et particulièrement à Christine Dewaele, Camille Lambinet, Gwendoline Magéus et Laure Denayer.

Enfin, merci à l'ensemble du corps professoral pour leurs enseignements et leur expérience partagés avec nous.

Merci à tous

Table des matières

Introduction.....	7
Partie théorique : la sécurité des humanitaires.....	9
1. Notion de sécurité.....	9
2. Causes de l'insécurité du personnel humanitaire.....	10
2.1 Les causes liées au conflit en lui-même.....	10
2.2 Les causes liées à la profession des humanitaires.....	11
3. Outils et mesures pour la mise en place de la sécurité.....	12
3.1 Professionnalisation de la gestion des risques et de la sécurité.....	12
3.2 Revue des bonnes pratiques (HPN, 2010).....	14
3.2.1. Informations essentielles.....	14
3.2.2. Analyse du contexte.....	15
3.2.3. Analyse du programme.....	16
3.2.4. Evaluation de la menace.....	17
3.2.5. Evaluation de la vulnérabilité.....	18
3.2.6. Analyse du risque.....	18
3.2.7. Stratégies de sécurité.....	19
3.2.8. Stratégies de sécurité d'urgence.....	21
3.2.9. Gestion d'un incident et gestion de l'après incident.....	23
Partie réflexion : quelles stratégies de sécurité au regard du contexte somalien ?.....	25
1. Analyse du contexte somalien.....	25
1.1 Aperçu historique.....	25
1.1.1 La colonisation et l'indépendance.....	25
1.1.2 Le gouvernement et la chute du Général Siyad Barré.....	27
1.1.3 Les opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU.....	28
1.1.4 La dislocation du territoire.....	29
1.1.5 L'Union des Tribunaux Islamiques, Al-Shabaab et l'Amisom.....	30
1.2 Situation actuelle.....	31
1.2.1 La dislocation territoriale et politique.....	31
1.2.2 La position géostratégique.....	34
1.2.3 L'économie.....	35
1.2.4 La situation sécuritaire.....	37
1.2.4.1. Données relatives aux incidents de sécurité.....	38

1.2.5 Les besoins humanitaires	40
1.3 Analyse de certains acteurs.....	42
1.3.1 La culture clanique.....	42
1.3.2 Le groupe armé Al-Shabaab	45
2. Quelles sont les stratégies à mettre en place ?	49
2.1 Se faire accepter.....	49
2.1.1 L'espace humanitaire	49
2.1.2 La diplomatie humanitaire	50
2.1.3 Les relations et les négociations en Somalie.....	51
2.2 Dissuader : le cas des compagnies de sécurité privées.....	54
2.3 La gestion des incidents.....	57
2.3.1 Les kidnappings	57
2.3.2 Les bombardements, les explosions et les tirs	60
2.3.3 Les vols et les pillages	61
3. Recommandations générales.....	62
Conclusion	65
Bibliographie.....	68
Annexes.....	72
Annexe n°1 : Carte de la Somalie actuelle (United Nations Security Council, 2020).....	72
Annexe n°2 : Données générales concernant les incidents (AWSD, 2020).....	73
Annexe n°3 : Incidents en Somalie de 2015 à 2020 (AWSD, 2020)	77
Annexe n°4 : Carte et chiffres sur les besoins humanitaires en Somalie (OCHA, 2019)	78
Annexes n°5 : Echange de mails avec Ahmad Mohanna (ICRC) - regional security advisor based in Nairobi (15 mars 2020).....	80

Introduction

Actuellement, le monde connaît beaucoup de difficultés causées par les conflits, le terrorisme, les catastrophes naturelles et les inégalités toujours croissantes. De plus en plus de pays se retrouvent touchés par la misère et les besoins humanitaires de certaines populations ne font qu'augmenter. C'est pourquoi les travailleurs humanitaires et leurs organisations continuent d'intervenir et sont toujours plus nombreux sur le terrain (Lefebvre, 2017).

Les humanitaires étaient autrefois mieux perçus et n'étaient pas forcément la cible d'attaques. Cependant, cette situation semble avoir changée depuis la fin de la Guerre Froide. En effet, les travailleurs humanitaires sont davantage considérés comme les représentants d'un Etat ou d'une idéologie et la distinction entre eux et le volet militaire est de plus en plus difficile à identifier. Les menaces envers les humanitaires sont alors multiples, nous entendons souvent parler de vols, de pillages, d'enlèvements ou encore de meurtres dus à des bombardements (Vinhas, 2014).

Les humanitaires sont de plus en plus menacés surtout dans des pays à hauts risques subissant les rivalités entre le gouvernement et des groupes d'opposition armés comme en Afghanistan, au Soudan ou en Somalie (Lefebvre, 2017). Les organisations et les agences d'aide ont donc dû réviser leur gestion des projets en y incluant une nouvelle facette : la gestion de la sécurité. Celle-ci est devenue indispensable pour mettre sur place un programme et en assurer la continuité par la sécurisation des travailleurs humanitaires et des infrastructures essentielles à leurs missions (Audet, 2011).

L'évolution de cette situation nous a amené à nous intéresser à la sécurité des travailleurs humanitaires en Somalie. Ce sujet ayant été proposé par notre promoteur, Jan Weuts, a directement retenu notre attention pour plusieurs raisons. Premièrement, étant diplômées d'un Master en Gestion des Ressources Humaines, il nous paraissait important de pouvoir effectuer une continuité dans nos études. En effet, la sécurité du personnel pourrait être une des branches de la GRH liée à la gestion de projets puisque des formations et des guides des bonnes pratiques sont primordiaux. Deuxièmement, la Somalie semblait être un pays extrêmement intéressant à analyser d'abord, dans le but d'un approfondissement de connaissances dans la continuité d'un premier travail effectué en début d'année. Puis, ce pays est très complexe et si l'on parvient à en comprendre les facettes principales, cela ne pourra qu'améliorer le sentiment de sécurité et la sécurité réelle des travailleurs de terrain.

Notre question de recherche se présente alors comme suit : « comment gérer la sécurité du personnel humanitaire face à la situation actuelle en Somalie ? ». Pour réaliser ce mémoire et pour répondre à cette question de recherche, nous avons utilisé une certaine méthodologie de travail.

Au travers de notre étude de cas ciblant spécifiquement la Somalie, nous avons adopté une démarche plutôt ambivalente. Cette démarche consiste à mettre en lien la déduction et l'induction. La partie déductive émerge du fait que nous sommes d'abord parties de la théorie, nous avons parcouru la littérature déjà existante. Ensuite, nous nous sommes plongées dans le contexte de la Somalie dans le but de connaître les conditions des menaces présentes dans ce pays. Enfin, la partie induction consiste à partir de ce contexte somalien pour y transposer ou y adapter les méthodes de sécurité décrites en théorie. La théorie nous a donc permis d'en apprendre davantage sur le sujet mais la bonne connaissance du terrain nous a permis de faire émerger des théories et donc des stratégies pouvant être mises en place pour protéger les humanitaires en Somalie (Van Campenhoudt et al., 2017).

Ce mémoire sera alors composé de deux parties principales : la théorie et la réflexion. Dans la théorie, nous retrouverons la littérature scientifique concernant les définitions, les causes de l'insécurité et les différentes techniques et outils permettant aux organisations humanitaires et à leur personnel de gérer la sécurité sur le terrain.

Ensuite, notre partie réflexion débutera par une analyse aussi approfondie que possible du contexte somalien en passant par son histoire, son état actuel et les différents acteurs ayant une influence dans le pays.

Puis, cette analyse nous permettra de continuer la réflexion en réfléchissant aux stratégies à mettre en place en Somalie en passant par l'acceptation, la dissuasion et la gestion de certains types d'incidents.

Pour finir, nous terminons sur de courtes recommandations générales permettant de résumer les différentes idées parcourues dans ce mémoire et par une conclusion ouvrant la possibilité de recherches plus approfondies sur le sujet en offrant des axes de réflexions.

Partie théorique : la sécurité des humanitaires

1. Notion de sécurité

Pour débiter cette partie théorique, il nous semblait important de commencer par donner quelques définitions afin de fixer notre sujet de recherche. D'après le HPN, la sécurité consiste à « être à l'abri du risque ou des atteintes provenant de la violence ou d'autres actes intentionnels » (HPN, 2010, p.19). Pour Vinhas, il s'agit de « confiance, tranquillité d'esprit qui résulte de l'opinion, bien ou mal fondée, qu'on n'a pas à craindre de danger » (Vinhas, 2014, p78).

De plus, la sécurité que nous allons étudier ici est celle envers les travailleurs humanitaires et leur projet sur le terrain, il s'agit donc d'« assurer la protection du personnel humanitaire et de protéger les organisations humanitaires et le matériel fourni » (Prelz Oltramonti, 2019).

Enfin, pour Thierry Goffaux (2019), travailleur humanitaire pour l'ONG Médecins Sans Frontières, la sécurité désigne un « ensemble de règles et procédures qui a comme finalité la réduction du risque de survenue d'incidents sécuritaires ciblant le personnel humanitaire, ses activités, son matériel et sa structure. La sécurité doit rester dynamique, il faut réévaluer régulièrement et s'adapter au changement du contexte environnant ».

Dans ce mémoire, nous cherchons à connaître les aspects de la sécurité opérationnelle sur le terrain mais nous ne nous attardons pas sur la sécurité qui relève des infrastructures ou des accidents de travail par exemple.

L'investissement dans la sécurité du personnel humanitaire n'était autrefois lié qu'au domaine de la santé physique des travailleurs. Cependant, avec l'augmentation du sentiment d'insécurité lié au nombre et aux nouvelles formes de conflits, les organisations humanitaires ont changé leur état d'esprit au milieu des années 1990. Des politiques et des postes exclusivement réservés à la gestion de la sécurité sur le terrain ont alors vu le jour et se développent encore aujourd'hui (Lefebvre, 2017). Cette gestion de la sécurité des travailleurs humanitaires est devenue un aspect très important de leur travail car sans un calme relatif, la continuité des programmes et l'aide apportée sont mis en péril. La sécurité est donc primordiale pour protéger le personnel et surtout pour permettre la continuité des missions (Audet, 2011).

2. Causes de l'insécurité du personnel humanitaire

Plusieurs causes peuvent être à l'origine de l'insécurité des travailleurs humanitaires sur le terrain. Certaines causes sont liées au conflit ou à la crise en elle-même alors que d'autres sont liées au travailleur humanitaire et à ce qu'il représente. Nous allons ici décrire les différentes raisons pour lesquelles les travailleurs humanitaires peuvent faire l'objet d'attaques et d'agressions ou pourraient faire face à davantage d'insécurité.

2.1 Les causes liées au conflit en lui-même

D'abord, la première cause pouvant augmenter l'insécurité des travailleurs humanitaires est le changement de nature des nouveaux conflits. Jusqu'à la fin de la Guerre Froide, il était aisé de pouvoir identifier les parties belligérantes ainsi que leurs objectifs, ceux-ci étaient souvent liés aux intérêts qu'un Etat ou une grande puissance pouvait avoir dans telle ou telle région du monde. Aujourd'hui, les conflits ont subi plusieurs changements, ils sont davantage interétatiques et sont alors composés d'acteurs beaucoup plus difficiles à identifier. Ces acteurs peuvent être au pouvoir de l'Etat mais aussi membres de groupes armés ou encore civils, ces civils pouvant prendre part au conflit ou même être pris pour cibles (Lefebvre, 2017). De plus, ces nouveaux conflits étant composés de davantage d'acteurs non-étatiques, il est beaucoup plus compliqué pour le personnel humanitaire de pouvoir entamer des négociations ou même de s'assurer que les accords seront respectés. En effet, ces acteurs ont tendance à ne pas toujours respecter le droit international, et les nouveaux affrontements sont en général plus longs et peuvent osciller entre période d'hostilités, de paix relative et de cessez-le-feu mais où la méfiance est toujours de mise (Karchava, 2015).

Ensuite, une autre évolution étant source d'insécurité pour les humanitaires est la décision des puissances et des organisations internationales de mener des politiques d'action humanitaire après la Guerre Froide. Certains Etats ou même l'ONU commencent à envoyer des acteurs militaires pour aider et protéger l'acheminement de l'aide vers les populations. Cependant, cela constitue un problème quand ces populations assimilent les travailleurs humanitaires à une nation ou à un gouvernement alors que leur sécurité réside entre autres en leur neutralité, impartialité et indépendance, et donc en la confiance que la population a envers eux (Lefebvre, 2017).

Pour finir, le nombre toujours croissant de réfugiés et de déplacés internes augmente la création de camps. Cependant, les Etats sur lesquels ces camps se trouvent n'ont plus les moyens ou la

volonté d'apporter une aide et tentent de trouver des solutions afin que les demandeurs d'asile, les réfugiés ou les déplacés internes retournent à leur lieu de vie d'origine (Prelz Oltramonti, 2019). Ce sont donc les ONG qui se retrouvent à devoir acheminer toujours plus d'aide en nourriture, en médicaments, en infrastructures, etc. et sont donc plus facilement en proie aux agressions, puisqu'ils sont facilement reconnaissables et ont peu de moyens de se défendre (Lefebvre, 2017).

2.2 Les causes liées à la profession des humanitaires

Il existe également des causes liées aux humanitaires eux-mêmes qui expliquent qu'ils soient les cibles d'agressions.

D'abord, nous pensons évidemment à la valeur économique que représentent soit le travailleur humanitaire pour lequel les bandes armées réclament des rançons, soit le matériel ou les fournitures transportées faisant alors l'objet de vols ou de pillages (Karchava, 2015). Les attaques sont donc fréquentes pour obtenir les ressources acheminées vers les populations mais les humanitaires font également face à des menaces de certains groupes armés qui forcent les organismes à obtenir leur protection en échange de rémunération, ce qui profite considérablement à l'économie de guerre (Prelz Oltramonti, 2019).

Outre l'aspect économique, d'autres raisons expliquent l'insécurité liée au travail d'action humanitaire. Premièrement, les humanitaires présents sur le terrain, puisqu'ils ne sont pas armés, sont plus faciles à cibler que les militaires. Deuxièmement, ils peuvent également représenter des idéologies ou des valeurs qui sont opposées à celles défendues par les belligérants. Troisièmement, les belligérants veulent à tout prix empêcher l'accès à la population de peur de perdre le pouvoir qu'ils exercent sur elle (Prelz Oltramonti, 2019).

De plus, il y a beaucoup d'organismes d'aide œuvrant sur le terrain. Les bénéficiaires ou autres populations locales peuvent alors les confondre et donc associer les actes d'une organisation ayant mal agi à une autre organisation dont les travailleurs peuvent alors se faire agresser (Lefebvre, 2017).

Pour finir, un dernier élément ayant un impact sur l'insécurité des travailleurs humanitaires est le manque de gestion des connaissances. En effet, certains actes d'agression pourraient ne pas être répertoriés par les membres ou ne pas être retenus par l'organisation elle-même, le problème survient donc quand une zone n'est pas signalée comme une zone à risque et où l'on

envoi du personnel démuni. C'est pourquoi il est primordial d'avoir une bonne connaissance de l'environnement dans lequel les opérations sont menées ainsi qu'une bonne connaissance de la population. Ces informations doivent pouvoir être partagées au sein même d'un organisme mais également entre différents organismes (Lefebvre, 2017).

3. Outils et mesures pour la mise en place de la sécurité

3.1 Professionnalisation de la gestion des risques et de la sécurité

Depuis le développement de plus en plus conséquent d'organismes internationaux et humanitaires et de leurs missions, une certaine professionnalisation des métiers de l'aide s'est développée dans beaucoup de secteurs et le domaine de la sécurité ne fait pas exception. Des postes ont été créés et les pratiques professionnelles se sont élargies. La sécurité est devenue un des points primordiaux de la gestion de projet (Beerli, 2018).

La première organisation ayant institutionnalisé les pratiques de sécurité est le Comité International de la Croix-Rouge. Le CICR a publié en 1999 un document pratique « Staying Alive », mais il avait déjà été porté à la connaissance du personnel à partir de 1993. Save the Children, quant à elle, est la première ONG internationale à avoir confectionné un manuel entièrement destiné à la gestion de la sécurité. Toutefois, un document est apparu comme essentiel et est dorénavant considéré comme « la bible de la sécurité » auprès des ONG. Il s'agit de la revue des bonnes pratiques relative à la « Gestion opérationnelle de la sécurité dans des contextes violents » dont la version de 2010 est une révision faite par de nombreux experts et de membres d'organisations humanitaires. « Une trentaine de contributeurs participèrent à la révision, parmi lesquels des représentants de vingt ONG (dont MSF), de trois agences des Nations unies (UNICEF, PAM, UNDSS), de trois bailleurs de fonds institutionnels (USAID, ECHO, DFID) et de sept sociétés privées liées à la sécurité (assurances, sécurité des entreprises, télécommunications, etc.) » (Beerli & Weissman, 2016, p.139). C'est sur la base de ce guide des bonnes pratiques que nous allons décrire les mesures et outils liés à la sécurité et que nous allons y confronter des sources d'autres auteurs.

De nombreux acteurs entrent dans le mécanisme de la gestion de la sécurité. Il s'agit des autorités nationales ou traditionnelles tentant de mettre en place un espace humanitaire, des employeurs au siège devant avertir leur personnel des risques encourus et s'assurant que ceux-

ci y consentent, des directions nationales se voyant attribuer de nouvelles compétences de sécurité, ainsi que des conseillers ou des consultants en sécurité (HPN, 2010).

La revue des bonnes pratiques décrit l'importance pour les organisations travaillant en contexte dangereux d'établir un poste spécial de responsable de la sécurité. Attribuer à chaque projet un responsable de la sécurité va permettre à l'organisation de mieux gérer les risques dans des situations où les autres membres du personnel humanitaire en intervention n'ont pas le temps de se consacrer à la sécurité et de réévaluer les menaces et les risques. En effet, ce gestionnaire spécialisé va pouvoir faire une évaluation continue du contexte et des possibles insécurités. Il aura également la charge de trouver des stratégies pour améliorer la sécurité sur le terrain, d'écrire les rapports d'incidents, de conseiller et de former le personnel, etc. (HPN, 2010). Beerli explique également que le rôle de ces gestionnaires spécifiques de la sécurité est d'adapter les lignes de conduites dictées par le siège à la réalité pratique du terrain. Une certaine norme doit exister au sein de chaque organisation mais celle-ci doit faire écho aux réels problèmes pouvant être rencontrés dans les différents projets (Beerli, 2018).

De plus, le responsable de la sécurité doit avoir certaines connaissances et compétences essentielles pour remplir sa mission. Il y a d'abord les compétences directement liées à la mise en place de la sécurité, comme la maîtrise de l'utilisation de certains équipements comme des radios, des alarmes et du matériel et infrastructures de défense, mais également la capacité de mener des enquêtes pour une analyse pointue des situations et des solutions pour répondre aux dangers. D'autres compétences que le gestionnaire doit avoir sont celles plutôt liées aux relations humaines comme le travail d'équipe, les capacités pédagogiques, la communication, la planification, l'entretien de bonnes relations avec les partenaires de la sécurité, etc. (HPN, 2010).

Cependant, une seule personne responsable de la sécurité ne suffit pas toujours. Chaque membre du personnel et chaque équipe doit se sentir concerné, doit être au courant du contexte et des risques et doit pouvoir développer des comportements adaptés pour calmer les tensions ou pour régler une situation. Le personnel doit alors être composé de ces personnes compétentes, mais également de personnes représentatives de la population pour laquelle l'organisation agit. En effet, le fait d'engager du personnel national et local va favoriser l'acceptation sur le terrain et l'image de neutralité et d'indépendance que les individus se font de l'organisation humanitaire (HPN, 2010).

3.2 Revue des bonnes pratiques (HPN, 2010)

La gestion de la sécurité commence évidemment par l'identification du projet que l'organisation désire lancer. La première question est donc de savoir quelle population de quel pays a quels besoins en particulier, et c'est en fonction de la manière dont l'ONG peut répondre aux besoins que la gestion de la sécurité pourra se mettre en place.

Après cette étape d'identification du projet à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de la population, plusieurs autres étapes doivent être abordées. Il faut procéder à l'évaluation de tous les risques possibles et des ressources dont l'organisation dispose pour y faire face.

Ensuite, l'organisation veillera à l'élaboration d'une stratégie de sécurité adaptée au contexte et à l'environnement spécifique dans lesquelles elle agit. La sécurité et le contexte doivent constamment être anticipés et réévalués dans un but de prévention mais également dans un but d'action en cas de menace imminente.

Pour finir, si les travailleurs ont été victimes d'une attaque, l'organisation doit pouvoir les soutenir ainsi que leur famille et mener une analyse après l'attaque pour pouvoir comprendre comment cela a pu se produire et ce qu'il est nécessaire de mettre en place afin de ne plus en arriver aux mêmes insécurités.

3.2.1. Informations essentielles

La première chose à savoir lorsqu'une organisation programme la gestion de la sécurité est que celle-ci ne peut pas être faite de manière subjective, car nous savons que chacun a sa propre vision de la sécurité et que chacun évalue un risque plus ou moins gravement en fonction de sa personnalité et de son expérience. La gestion de la sécurité doit donc se faire de manière disciplinée, en respectant un plan d'action, en instaurant une certaine culture de la sécurité au sein de l'organisation pour que l'ensemble des membres puisse prendre conscience de son importance et en collaborant avec d'autres organismes, institutions et les autorités du pays dans lequel le projet sera mené.

De plus, il nous semblait également essentiel de rappeler certaines définitions dont le guide des bonnes pratiques fait mention.

Premièrement, « le risque est une mesure de vulnérabilité aux menaces qui existent dans un contexte. En d'autres termes, le risque est le potentiel d'une atteinte : la probabilité que quelque

chose de néfaste se produise et l'étendue de cette atteinte si cela se produisait » (HPN, 2010, p.30).

Deuxièmement, « une menace est tout ce qui peut porter atteinte ou causer une perte, alors que la vulnérabilité fait référence à la probabilité de se trouver face à une menace et aux conséquences ou à l'impact si cela se produit, quand cela se produira. La combinaison de la menace et de la vulnérabilité à cette menace constitue le risque » (HPN, 2010, p.30).

Troisièmement, « les mesures d'atténuation des risques ou de réduction des risques sont des actions qui visent à réduire les risques. Il existe essentiellement trois façons de procéder, et aucune n'est parfaite : éliminer ou diminuer la menace même, réduire l'exposition à la menace, prendre des mesures pour faire en sorte que l'impact soit limité lorsque l'on fait face à la menace » (HPN, 2010, p.30).

L'évaluation du risque comporte alors plusieurs étapes : l'évaluation du contexte pour identifier les menaces, l'analyse du programme pour mettre en lien les menaces, les besoins de la population et les ressources disponibles au sein de l'organisation, l'analyse des menaces pour comprendre lesquelles pourraient devenir réalité dans le projet et l'analyse de la vulnérabilité pour que l'organisation puisse mettre en place un plan afin de contrer les menaces pouvant l'affecter.

3.2.2. Analyse du contexte

Plusieurs aspects sont à prendre en compte lors de l'analyse du contexte car les interventions humanitaires requièrent de comprendre un maximum de phénomènes étatiques avant de pouvoir être lancées.

Tout d'abord, il est important de mener une analyse du contexte dans sa globalité. Les gestionnaires de la sécurité ainsi que les humanitaires de terrain doivent connaître l'histoire générale du pays, le passé colonial, les jeux de pouvoir, le fonctionnement du gouvernement et des autres autorités actuelles, les relations entre la population et les politiques, ainsi que la situation géopolitique de l'Etat et de ses relations avec les pays limitrophes et présents dans la même région. De plus, une bonne connaissance des croyances, des idéologies, des appartenances communautaires ou ethniques et des normes sociales au sein de la population est requise.

Ensuite, l'organisation devra mener une étude sur la nature et l'histoire des conflits présents dans le pays d'accueil et plus précisément les violences existantes dans les zones d'intervention humanitaire. Il est donc primordial de savoir sur quelle base ont lieu les affrontements et les attaques, si elles sont disciplinées ou désorganisées, si elles font un grand nombre de victimes et si les acteurs humanitaires courent le risque d'être touchés.

Pour ce faire, l'analyse des acteurs sera donc essentielle pour identifier les protagonistes possibles de la violence. Il s'agit ici des acteurs étatiques comme les membres du gouvernement, les politiciens et leurs opposants mais également des acteurs non-étatiques comme les groupes armés, les milices, les médiateurs, les ONG locales ou internationales, les chefs de clan, les médias, ainsi que toute personne pouvant avoir une influence positive ou négative sur les violences et les conflits. Les bandes armées font partie des acteurs les plus importants à connaître, il faut appréhender leur idéologie, leur structure de fonctionnement ainsi que l'impact et le contrôle que les membres de ces bandes armées peuvent avoir sur la population. La question est également de savoir quelle est la possibilité pour les humanitaires d'être menacés ou attaqués par les groupes armés, car il faut prêter une grande attention à ne pas servir de ressources supplémentaires dans le conflit en agrémentant l'économie de guerre comme nous l'avons vu dans le point sur les causes de l'insécurité.

Pour finir, le dernier point du contexte à prendre en compte est la relation qu'ont déjà entretenue le pays d'accueil et les organisations d'action humanitaire. En effet, lorsqu'une organisation décide de mener un projet dans un pays, il est certain qu'elle n'a pas été la première et doit alors savoir quel était le ressenti des populations et autorités locales quant à la présence de l'aide internationale et quant à la manière dont se sont déroulées les différentes missions. Une ONG apportant du soutien et une aide efficace et pertinente gardera une bonne image et sera davantage protégée sur le terrain.

3.2.3. Analyse du programme

La mission générale de l'organisation ainsi que les projets mis en place pour permettre la réalisation de la mission sont d'une importance capitale pour connaître le « seuil de tolérance du risque » (HPN, 2010, p.38). En effet, en fonction de leur mission, certains organismes préféreront continuer malgré les risques encourus par le personnel et d'autres opteront pour un retrait tant que les conditions de sécurité ne le permettent pas.

Plusieurs questions font alors leur apparition dans l'analyse du programme. D'abord, il y a la question de l'endroit d'intervention et des menaces qui y sont associées. L'espace humanitaire doit pouvoir permettre les actions mais il peut se révéler instable dans certaines zones. Ensuite, les différentes activités du programme doivent être considérées comme suffisamment indispensables, pertinentes, urgentes et répondant aux besoins afin de marquer l'importance de rester malgré l'insécurité. Puis, la temporalité mérite également réflexion, les organisations s'appuieront sur la durée de leur intervention et sur la volonté de monter des projets futurs dans la zone pour prendre leurs décisions quant au retrait ou à la continuité des actions. Pour finir, les différentes conséquences du programme vont influencer la sécurité mais également le choix de continuer le programme : image positive de l'organisation, bénéfique pour la population totale ou partielle, nombreux déplacements, financement grandissant ou non des activités ainsi que de la sécurité, etc.

Dans chaque programme, les organisations doivent toujours allouer assez de ressources pour la gestion de la sécurité, que ce soient des ressources financières, des ressources en personnel et des ressources en cas de retrait ou de protection.

3.2.4. Evaluation de la menace

L'évaluation de la menace consiste à connaître tous les éléments qui ne sont pas internes à la mission et ses activités et qui pourraient impacter négativement le programme et les travailleurs humanitaires. Dans cette évaluation de la menace, les organisations doivent savoir quelle est leur tolérance et leur capacité de réponse aux menaces afin de les éviter.

Les menaces peuvent être de plusieurs natures et il est important de savoir si les humanitaires sont ciblés. En effet, il existe des menaces globales n'ayant pas de cibles particulières comme les actes terroristes, les hostilités militaires ou les crimes en général, mais certaines menaces peuvent être dirigées contre un certain type de personnes ou une organisation précise par exemple.

La fiabilité et la validité des sources dont proviennent les informations quant aux menaces potentielles sont de premier intérêt. De nombreuses sources existent et il est préférable d'en vérifier la véracité ou, au minimum, la crédibilité.

3.2.5. Evaluation de la vulnérabilité

Il est important de connaître quels sont les éléments qui peuvent augmenter la probabilité pour une organisation d'être confrontée à certaines menaces ou d'augmenter la probabilité de subir beaucoup de dommages. Les vulnérabilités peuvent provenir de plusieurs facteurs.

Nous pensons d'abord au lieu, à la zone d'intervention, la localisation du programme, la non-protection des installations ainsi que le nombre et les moyens de déplacements qui peuvent être des facteurs de risque.

Ensuite, la mission de l'organisation et les programmes mis en place peuvent porter préjudice s'ils ne sont pas mis en place correctement, s'ils ne répondent pas aux besoins de la population, s'ils ne ciblent qu'une partie de celle-ci, s'ils ne sont pas considérés comme respectant les principes de l'action humanitaire (humanité, impartialité, indépendance et neutralité), etc.

Pour finir, d'autres éléments peuvent constituer des vulnérabilités comme la grande visibilité et la publicité faite par l'organisation, la possession de beaucoup de biens, le non-changement dans les habitudes de transports en argent, en biens et en personnel, le manque ou le surplus de communication et de transparence, le manque de personnel compétent, le non-crédit d'un réseau d'acteurs autour du projet et donc la non-protection donnée par ce réseau.

L'organisation doit pouvoir identifier et détailler ses faiblesses mais aussi ses forces dans le but de rencontrer le moins de problèmes possible.

3.2.6. Analyse du risque

Après avoir analysé et identifié le contexte du terrain, le programme, ses objectifs et sa mise en place ainsi que les menaces, les vulnérabilités face à celles-ci mais également les moyens dont l'organisation dispose pour les contrer, elle sera maintenant en mesure d'analyser les risques encourus.

L'organisation doit pouvoir classer les menaces sur base de leurs impacts et sur leur probabilité d'apparition.

Les menaces peuvent avoir une influence sur plusieurs aspects : « pour le personnel/les personnes (y compris les familles et amis) : blessure physique temporaire ou permanente, atteinte psychologique temporaire ou à plus long terme, mort. Pour les organisations : perte ou endommagement des biens, inefficacité opérationnelle, perte de qualité du programme ou

suspension totale, perte de réputation, perte de financement. Pour le programme et ses bénéficiaires : réduction de la qualité du programme, suspension temporaire du programme, suppression forcée du programme » (HPN, 2010, p.50). Cependant, il existe également d'autres types d'impacts : « Coût des traitements médicaux et du soutien psychologique, frais légaux, primes d'assurance plus élevées, démoralisation du personnel : perte de confiance possible du personnel en la direction, pouvant conduire à un plus grand renouvellement du personnel, atteinte à la réputation de l'organisation, avec des conséquences possibles sur la collecte de fonds » (HPN, 2010, p.51).

La probabilité d'apparition d'une menace sera appréhendée en fonction de différentes sources et informations dont disposent les membres du personnel mais également sur base de leur expérience professionnelle.

En fonction de ces différentes analyses, si les menaces ont de réels risques de se produire et d'engendrer des conséquences graves, les gestionnaires de la sécurité devront pouvoir trouver des outils, des moyens dans le but de rendre ces risques plus raisonnables en tentant d'empêcher les menaces, de réduire les conséquences ou en prenant des protections supplémentaires. Cela peut aller du simple dialogue avec les protagonistes de la menace si la situation peut s'améliorer, au retrait de tous les humanitaires si la situation est trop dangereuse.

3.2.7. Stratégies de sécurité

La « Revue des Bonnes Pratiques sur la Gestion opérationnelle de la sécurité dans des contextes violents » identifie trois stratégies pour maximiser la sécurité au sein des projets humanitaires. Il s'agit de l'acceptation, la protection et la dissuasion.

Premièrement, l'acceptation « tente de réduire ou de supprimer les menaces en renforçant l'acceptation (le consentement politique et social) de la présence d'une organisation et de son travail dans un contexte particulier » (HPN, 2010, p.59). Pour ce faire, l'organisme humanitaire doit démontrer qu'il a été et continuera d'être indépendant, neutre et impartial. Cependant, les comportements exemplaires ne sont pas toujours garants de bonnes conduites lors du prochain projet, la population et les autres acteurs de terrain doivent faire leur propre expérience avec l'organisme pour lui attribuer leur confiance. C'est pourquoi l'organisme doit se construire un réseau et des relations avec l'ensemble des bénéficiaires et autres individus liés à l'intervention humanitaire : politiciens, autorités traditionnelles, médias, groupes armés et autres

organisations humanitaires présentes dans la région. Les discours et les explications de l'ONG ou de l'organisation internationale doivent alors être clairs, univoques et transparents quant à la réalisation du programme. Les acteurs doivent pouvoir comprendre pourquoi telle organisation agit à tel endroit pour aider telle cible de la population (HPN, 2010). D'après Vinhas, l'acceptation des bénéficiaires vient surtout de l'efficacité du projet et donc de la capacité de l'organisation de répondre aux besoins de la population (Vinhas, 2014).

Cette stratégie d'acceptation est souvent préférable mais elle n'est pas toujours rendue possible à cause des activités criminelles et des hostilités exercées dans la région. Il est alors utile de penser à la stratégie suivante.

Deuxièmement, la protection « utilise des dispositifs et procédures de protection pour réduire la vulnérabilité à la menace, mais n'a aucun effet sur la menace même. En termes de sécurité, on appelle cela durcir la cible » (HPN, 2010, p.59). La protection peut principalement se faire de deux manières, en multipliant les infrastructures et le matériel de protection comme des enceintes, des barrières, des gilets pare-balles, ... ou en réduisant la visibilité du programme en n'affichant pas de publicités, de logos, en cachant les équipements, etc. (HPN, 2010). Il faut cependant porter attention à ce que ces nouvelles mesures de protection n'isolent pas davantage l'organisme et semblent le rendre moins accessible et digne de confiance. En mettant, par exemple, des murs d'enceinte autour des infrastructures, cela peut renvoyer une image d'éloignement envers la population, ce qui diminuera son acceptation sur le terrain (Vinhas, 2014).

Troisièmement, la dissuasion « vise à supprimer la menace par une contre menace. Elle peut impliquer des sanctions légales, économiques ou politiques (pas nécessairement de la part des organisations humanitaires) et même la menace d'utilisation ou l'utilisation de la force » (HPN, 2010, p.59). Il faut pourtant que ces contres menaces puissent être mises en place et ce n'est pas toujours le cas dans des pays où la politique et la justice sont corrompues ou subissent des pressions. De plus, recourir à des arguments de sanctions ou de forces provenant de l'extérieur (au niveau international ou d'un autre pays), pourrait revenir à paraître comme n'étant plus indépendant et neutre et donc compromettre l'image du projet. La dissuasion est donc une stratégie compliquée et qui remettra souvent en question l'acceptation de l'organisation de la part des parties prenantes (HPN, 2010 ; Vinhas, 2014). Cependant, dans certains cas, les organisations n'ont pas d'autre choix que de trouver des parades pour empêcher des attaques à

leur rencontre comme le repli vers des zones ayant des infrastructures à haute sécurité ou le recours à l'emploi de compagnies de sécurité (Leboeuf, 2011).

Comme le décrit Karchava (2015) dans le tableau ci-dessous, chaque stratégie possède des avantages et des inconvénients. Il s'agit alors pour les organisations de réfléchir aux différentes stratégies et de les élaborer de manière équilibrée afin que leur réputation ne soit pas entachée et ainsi pouvoir pérenniser le programme (Vinhas, 2014).

	Avantages	Inconvénients
Acceptation	<ul style="list-style-type: none"> • Améliore les relations avec les acteurs favorisant la mise en œuvre du projet. • Permet de rester au contact des populations locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne répond qu'aux menaces de sécurité avec ciblage.
Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Peut répondre à tous les types de menaces. • Améliore la perception des équipes d'être en sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts matériels. • Mobilisation des ressources en temps. • Isolement vis-à-vis de la population locale.
Dissuasion	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité à court terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Endommage la réputation et l'image de l'organisation. • Complique les relations avec les acteurs locaux, principalement avec ceux à qui s'adresse la contre-menace.

3.2.8. Stratégies de sécurité d'urgence

Dans le cas où l'analyse des menaces, des vulnérabilités et des risques n'aurait pas été bien menée, n'aurait pas été réévaluée ou dans le cas où de nouvelles complications apparaîtraient, des stratégies d'urgence sont à connaître afin de protéger les travailleurs humanitaires. Il s'agit de l'évacuation, de l'hibernation, de la gestion d'un programme à distance et du retour.

L'évacuation consiste au retrait du personnel hors du pays ou hors de la zone d'intervention dont la situation s'est dégradée et est devenue trop insécurisante. Cette évacuation peut aussi être due au fait que le gouvernement et les autorités n'acceptent plus la présence de l'organisation sur leur territoire. L'évacuation et le retour sont des processus qui doivent être planifiés à l'avance. L'ensemble du personnel de terrain doit être au courant du plan d'évacuation ainsi que des possibilités et moyens de retour et doit être entraîné via des simulations. Une réévaluation du plan doit être continue, surtout en cas d'évacuation nécessaire ou imminente.

De plus, l'ensemble des conséquences doit être pris en compte, par exemple : est-ce que rester ne permettrait pas de favoriser l'acceptation en montrant son soutien à la population en danger ? Le fait de partir ne constitue-t-il pas un problème d'ordre éthique sachant qu'il y a toujours des individus dans le besoin ? Le retrait sera-t-il définitif ou serait-il possible de reprendre les activités ?

Vient aussi la question de la manière dont le personnel procède à l'évacuation, il doit choisir entre la manière cachée pour éviter les attaques inattendues ou la transparence pour expliquer les raisons du départ et les possibilités de retour à toutes les parties prenantes. Ce choix sera influencé par le contexte de crise ainsi que par les stratégies de l'organisation (Grünwald, 1999).

Ensuite, la deuxième stratégie d'urgence est l'hibernation. Elle consiste à arrêter les activités et de rassembler les membres du personnel pour que ceux-ci restent cloîtrés. L'hibernation peut être volontaire, c'est-à-dire que c'est une situation qui est préférée, temporairement ou non, à celle du départ de la zone, mais elle peut être aussi forcée si une crise apparaît de manière imprévue et force le personnel à se confiner. Dans les deux cas, il faut pouvoir prévoir l'hibernation en mobilisant des locaux munis de tous les biens et équipements nécessaires pour la période de confinement : nourriture, eau, médicaments, couchages, éclairages, divertissements, appareils de communication, etc.

En outre, si le contexte ne permet pas une gestion sur le terrain, les organisations pourront préférer une gestion à distance. Elle peut se mettre en place de différentes manières : en retirant certains membres du personnel pouvant encourir plus de risques sur le terrain comme le personnel international et les expatriés, en laissant plus de marge de manœuvre et de responsabilités au personnel local ou national, en créant de nouveau partenariat avec les autorités ou d'autres organismes pour assurer la gestion opérationnelle du projet. Cette gestion

à distance est évidemment rendue possible grâce aux nombreux progrès techniques dans les domaines des transports et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cependant, la gestion à distance, étant souvent une solution de dernier ressort, peut poser plusieurs problèmes comme la redistribution des risques vers le personnel restant et une augmentation de leur stress, la difficulté d'évaluation de changement de contexte et des menaces, des problèmes logistiques et une aide de moindre qualité et la dégradation de l'image de l'organisation. Vinhas rajoute que cette sécurité gérée à distance entraîne non seulement des difficultés d'évaluation des situations mais aussi une évaluation qui sera biaisée puisqu'une grande majorité du personnel ne se retrouve plus sur place et n'a donc pas accès aux réalités de terrain et à l'échange d'informations avec des sources pertinentes pour comprendre la crise. La gestion d'un projet à distance ne semble alors pas pouvoir se faire pendant une longue période et l'organisation doit pouvoir trouver des solutions pour réaffecter du personnel sur le terrain (Vinhas, 2014).

Pour finir, bien que ce ne soit pas directement une stratégie de sécurité d'urgence, le retour sur le terrain est tout de même une question à préparer afin de ne pas faire prendre de risque au personnel. En effet, à la suite d'une évacuation ou d'une gestion à distance par exemple, l'organisation peut décider de renvoyer du personnel dans le projet si la situation s'est améliorée. Ce retour doit cependant se faire par étape pour s'assurer d'un calme relatif nécessaire. L'organisation lancera donc des missions d'exploration pour ensuite envisager le retour du personnel. La possibilité de retour du personnel international doit être expliquée au personnel étant resté sur le terrain pour ne pas créer de tensions ou d'inquiétudes quant à la gestion du programme.

3.2.9. Gestion d'un incident et gestion de l'après incident

Lorsqu'une menace est survenue et a conduit à un incident ou même lorsque cet incident a pu être évité, il est important que les membres du personnel confectionnent un rapport sur ce qu'il s'est produit. Cela a pour but d'alerter les autres membres sur place, d'une même ou d'une organisation différente et d'alerter le siège, ainsi que permettre la surveillance des incidents et l'analyse de la situation pour les gestionnaires de la sécurité.

La création d'une base de données dans laquelle seraient retranscrits tous les incidents ayant eu lieu dans les différents projets indiquerait alors les types d'incidents dans les différentes

zones géographiques à risque et permettrait une meilleure préparation des travailleurs humanitaires aux réalités de terrain.

Le rapportage doit contenir le plus d'informations possible sur les faits qui se sont produits comme le type d'incident, les personnes impliquées, le moment et le lieu où il s'est produit, le type et le nombre de dégâts occasionnés, quelle stratégie de réponse a été mise en place et si la situation critique est toujours d'actualité ou non.

En ce qui concerne la survenue d'incidents critiques, comme des prises d'otages par exemple, l'organisation doit avoir mis sur place un protocole avant le début de la mission détaillant les actions de réponse. Une équipe spécifique doit également être formée, préparée et avoir toutes les compétences requises afin de régler cet incident ou de soutenir le personnel en cas de problème (HPN, 2010). Le rôle de cette équipe est de « préserver la vie, la santé et la sécurité des travailleurs et du programme. [...] l'équipe de gestion surveillera et gèrera à la fois l'évolution de la situation, la logistique, la sécurité, l'organisation des déplacements, les ressources disponibles, les communications internes et externes, et la coordination de toutes les mesures prises. Il s'agira aussi, dans certains cas, d'assurer le suivi psychologique éventuel des personnes affectées par l'incident » (Lefebvre, 2017 p.35).

Pour finir, la gestion post-incident consiste à faire le suivi d'un incident qu'il se soit réellement produit ou bien qu'il ait été évité dans le but de pouvoir améliorer la gestion de la sécurité. En effet, une analyse approfondie des faits va permettre à l'organisation de voir ce qui a été bien ou mal réalisé, si des imprudences inutiles ont été commises, si l'analyse du contexte, des risques, des menaces avait été correctement entreprise et si les mécanismes permettant de contrer ou de répondre à l'incident étaient appropriés ou non. Cela amène le partage des connaissances et des bonnes pratiques que ce soit au sein d'une même ONG ou entre différents organismes humanitaires et donc une gestion de la sécurité de meilleure qualité.

Partie réflexion : quelles stratégies de sécurité au regard du contexte somalien ?

Nous venons de passer en revue les règles et les mécanismes généraux de sécurité. Plusieurs stratégies sont possibles et elles dépendent alors du domaine de l'organisation humanitaire, du type de programme qu'elle désire mettre en place et évidemment du contexte du pays dans lequel elle va s'implanter. C'est ce que nous allons tenter de faire ici avec le contexte somalien pour répondre à notre question : « comment gérer la sécurité des travailleurs humanitaires en Somalie ? »

Ce pays est l'un des plus pauvres et a, par conséquent, de grands besoins humanitaires mais c'est aussi un des pays les plus dangereux. Les travailleurs humanitaires sont très souvent ciblés pour leur valeur économique mais également car les belligérants ne leur accordent pas leur confiance, puisqu'ils ne les considèrent pas comme neutres (Djumte Magou Fosso, 2020).

Pour comprendre les maux de la Somalie et les problèmes de sécurité qui y sont liés, nous allons commencer par décrire son histoire, ainsi que son état actuel. Nous allons nous rendre compte du type et de la fréquence des attaques perpétrées dans ce pays de la Corne de l'Afrique. Enfin, nous allons pouvoir identifier les différentes parties prenantes et les différents acteurs de l'insécurité, en particulier les clans et le groupe armé Al-Shabaab, afin d'y adapter une gestion particulière de la sécurité.

1. Analyse du contexte somalien

1.1 Aperçu historique

1.1.1 La colonisation et l'indépendance

Nous allons commencer notre cheminement par l'explication de la colonisation de la Somalie puisque, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur l'analyse du contexte dans le guide des bonnes pratiques en matière de gestion de la sécurité, le passé colonial a son importance pour comprendre les situations plus actuelles et l'acceptation d'organisations d'une certaine nationalité sur le terrain.

La colonisation de la Somalie commença à la fin du XIX^{ème} siècle par trois pays ayant des intérêts dans la région. Premièrement, la Grande-Bretagne, exerçant déjà un certain contrôle

sur la cité portuaire du Golfe d'Aden au Yémen, voulait élargir son contrôle de cette zone maritime en colonisant le territoire de Somalie, se trouvant en face. Deuxièmement, l'Italie désirait conquérir des terres dans certains pays d'Afrique et décida de s'installer dans le sud de la Somalie. Troisièmement, la France n'avait pas d'ambition territoriale en Somalie, au contraire de ses deux homologues européens, mais désirait avoir la mainmise sur les ressources en charbon (Njoku, 2013).

Les différentes puissances coloniales sont parvenues avec plus ou moins de succès à s'installer dans leur région respective. Il faut pourtant soulever un point important qui est la culture clanique traditionnelle, point que nous allons également davantage détailler par la suite. Plusieurs clans sont au pouvoir et ont un contrôle effectif sur les populations. Les occupants anglais et italiens ont donc eu beaucoup de difficultés à asseoir leur domination et à développer les possibilités que pouvait offrir la position géographique du territoire. L'utilisation de la force fût fréquemment pratiquée par les colons pour démontrer leur sentiment de supériorité (Ficquet et al., 2019).

Le 1er juillet 1960, la Somalie déclarait son indépendance et le Somaliland, anciennement colonie anglaise, et la Somalie italienne se rassemblent. Le président était alors Aden Abdulla Osman, issu du clan des Hawiye, et son premier ministre était Abdurashid Ali Shermarke, issu du clan des Majerteen. De premières tensions apparaissaient lors du boycott du référendum sur la Constitution. Des populations présentes dans le territoire du Somaliland refusaient d'accepter que la plupart des postes importants au gouvernement soient octroyés à des Somaliens du Sud (De Montclos et de Bordeaux, 2001).

Dans les années 60, la Somalie a connu de grands changements au niveau géopolitique. D'abord, le désir de créer une Somalie unifiée était très présent et certains individus voulaient récupérer l'Ogaden, région annexée par l'Ethiopie pendant la période coloniale. C'est de là que le mouvement « Front pour la Libération de l'Ogaden » est né et de nombreux affrontements ont été provoqués de 1963 à 1964 entre les deux pays frontaliers. Cependant, des changements géopolitiques se sont également effectués dans un sens que l'on peut qualifier de positif pour l'Etat somalien. En effet, il a pu développer certaines relations avec des grandes puissances comme l'Union Soviétique, fournissant des armes et des formations militaires, et la Chine, investissant dans la région pour développer l'industrie (De Montclos & de Bordeaux, 2001).

1.1.2 Le gouvernement et la chute du Général Siyad Barré

Un autre évènement marquant l'histoire de la Somalie est le coup d'Etat mené par le général Siyad Barré obtenant alors le pouvoir en 1969. Son régime politique était défini comme une république socialiste et était alors assez proche de l'URSS. Ce président décida de mener plusieurs projets comme l'égalité des sexes ainsi que la gratuité des soins et de l'école (Ficquet et al., 2019).

En 1977, Siyad Barré avait l'ambition de recréer une Grande Somalie. Il entraîna donc son peuple dans une guerre contre l'Ethiopie dans le but de récupérer la région de l'Ogaden. Cette guerre a eu deux conséquences. La première était une modification dans les alliances, l'URSS décida de se ranger du côté de l'Ethiopie, étant également alliée de Moscou à l'époque, et l'Etat somalien se tourne alors vers les Etats-Unis. La deuxième conséquence concerne les grandes pertes humaines durant la guerre qui ont poussé les troupes somaliennes à se retirer des hostilités et commençaient alors à remettre en question le gouvernement en place (Gayffier-Bonneville, 2011).

Beaucoup de critiques étaient faites à l'encontre du gouvernement du général : « [...] la confiscation du pouvoir, l'absence de démocratie, de liberté, l'usage de la violence contre les opposants. À ce tableau, il faut ajouter la corruption et le népotisme. Le recrutement des fonctionnaires est fonction du lien de la famille avec les instances de pouvoir ». L'opposition se développait de plus en plus contre le dictateur. (Gayffier-Bonneville, 2011, p2).

S'ajoute également à toutes les critiques, la volonté du général de moderniser les structures de l'Etat. Il créa alors un système législatif où des juges rendraient leur jugement en fonction de la responsabilité individuelle. Le problème réside dans le fait que ces juges remplaceraient une tradition de la société somalienne étant le *Xeer*, sorte de conseil qui règle les litiges entre des individus ou des groupes d'individus. Le non-respect des coutumes, l'échec en Ethiopie ainsi que la sécheresse et la famine qui ravageaient le pays conduisaient à de grands mouvements de population et donc à des millions de déplacés internes. C'est à ce moment que certaines organisations commençaient à réellement développer leurs interventions humanitaires comme le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) fournissant de la nourriture dans les camps (Gayffier-Bonneville, 2011).

Avec la fin de la guerre froide, la Somalie ne recevait plus d'argent de la part de la grande puissance soviétique puisque le pays ne servait plus d'enjeu stratégique pour la Russie, l'économie n'allait pas bien et les contestations contre Siyad Barré ne cessaient de prendre de

l'ampleur. Il se fit alors attaquer par des rebelles et fut obligé de fuir le pays (Gayffier-Bonneville, 2011).

La fin du pouvoir du général Barré signifiait la fin du gouvernement et donc la reprise de l'autorité par les chefs de clans et les seigneurs de guerre, mais aussi l'air d'un développement massif des groupes armés. Une guerre civile se mit en place, les violences et la famine touchaient surtout le Sud de la Somalie dont la capitale, Mogadiscio. Le nombre de déplacés internes étaient toujours en augmentation car une grande partie de la population tentait de trouver un endroit plus sûr pour s'installer (Gayffier-Bonneville, 2011).

1.1.3 Les opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU

À la suite de la guerre civile, des problèmes de sécheresse et des nombreux besoins humanitaires qui y sont liés, la communauté internationale se décida à réagir. En 1992, le Conseil de Sécurité de l'ONU lançait une mission d'observation et de maintien de la paix tout en assurant l'acheminement de l'aide humanitaire. Il s'agit alors de la première OMP en Somalie, l'ONUSOM I (Mabire, 2003). La situation était l'une des plus tragiques, les experts font alors état de plusieurs chiffres : « un enfant sur quatre de moins de 5 ans est mort au cours des douze derniers mois ; 10 % des adultes sont morts de faim en un an, 90 % des déplacés dans les camps sont atteints de malnutrition. Les chiffres pour la Somalie restent cependant imprécis, mais toujours exorbitants : le CICR parle de 1 000 victimes par jour ; Mohamed Sahnoun, le représentant spécial de l'ONU, estime en juin 1992 le bilan quotidien à 5 000 victimes de la faim. Globalement, on évalue à 300 000 le nombre des morts » (Gayffier-Bonneville, 2011, p.4).

Malgré cette première intervention de l'ONU, les dégâts humains sont toujours aussi élevés et un respect du cessez-le-feu ne semblait pas envisageable. Les Etats-Unis décidèrent de mettre sur pied une opération dite plus « coercitive » qui sera également la première mission conjointe entre des militaires et des humanitaires. L'opération « *Restore Hope* » voyait le jour en décembre 1992 sous le commandement de l'UNITAF, *United Task Force*. Elle aura pour principe d'être une mission de courte durée mais dont les activités seront reprises par la deuxième mission du Conseil de Sécurité, l'ONUSOM II (Mabire, 2003).

D'un certain point de vue, l'opération « *Restore Hope* » comportait beaucoup de points positifs puisqu'elle a permis une trêve dans les hostilités, l'accès aux populations par les humanitaires

était rendu possible et une sécurité relative semblait s'être installée. Cependant, cette mission comportait également des problèmes de réalisation. Il ne s'agissait que d'une trêve dans les hostilités, la construction de la paix n'a pas été pensée au départ par les forces internationales, il était plus que probable que la guerre reprenne puisqu'il n'y avait aucune forme d'autorité centrale dans cet Etat. Un autre problème lié à cette opération militaro-humanitaire était la confusion que cela a pu entraîner pour les bénéficiaires et les belligérants. L'image de certains organismes humanitaires était donc mise à mal puisque la population ne voyait plus les travailleurs humanitaires comme neutres, impartiales et indépendants. Ils pouvaient donc plus facilement faire l'objet d'attaques (Gayffier-Bonneville, 2011).

L'ONUSOM II prendra le relais via la résolution 814 du Conseil de Sécurité en mars 1993. Son mandat possédait une caractéristique supplémentaire que celle de l'UNITAF, il s'agit de l'imposition de la paix en empêchant l'accès aux armes et en remettant sur pied l'autorité nationale. Cette « troisième » mission de la communauté internationale va également se solder par un échec car les effectifs de l'ONUSOM II étaient moins importants et avaient une mauvaise connaissance du terrain et des coutumes. La conséquence va être une recrudescence des tensions et des agressions envers les casques bleus. Les chefs de guerre ne voulaient pas laisser leur pouvoir à un gouvernement, surtout si celui-ci était soutenu par les forces ennemies (Gascon, 2008). Les troupes étrangères commençaient à se retirer du territoire somalien car ils ne parvenaient plus à faire face aux attaques. Le 2 mars 1995 marquait la fin de l'ONUSOM II et la situation dans le pays n'a toujours pas retrouvé un certain calme, les affrontements étaient de plus en plus violents (Gayffier-Bonneville, 2011).

1.1.4 La dislocation du territoire

La reprise du pouvoir par les chefs de clans et les seigneurs de guerre mena la Somalie vers une volonté de parcellisation et de régionalisation. Le Somaliland, ancienne colonie britannique, ayant déjà autoproclamé son indépendance en 1991, d'autres régions avec une situation stable et une population « claniquement » homogène voulaient à leur tour développer un système politique et sécuritaire local. En 1998, c'est au Puntland, situé au Nord-Est, de faire sécession par rapport au reste de la Somalie. A partir de 1999, d'autres régions vont suivre le mouvement et réclamer leur autonomie (Mabire, 2003).

Pour tenter de rétablir une certaine unité dans le pays, une conférence pour la paix se déroula du 2 mai au 27 août 2000 à Djibouti. Cette conférence a conduit à la Déclaration d'Arta qui

consistait à mettre en place un Gouvernement National de Transition pour la Somalie, premier gouvernement depuis 1991. Grâce à cela, la Somalie est parvenue à récupérer un siège à l'ONU et à l'Union Africaine (African Union in Somalia, 2020).

En 2003, ce gouvernement est ensuite devenu un Gouvernement Fédéral de Transition. Cependant, il n'est jamais parvenu à asseoir son autorité et a exercé un réel contrôle sur la Somalie car il ne bénéficiait pas de la reconnaissance d'une grande partie de la population. En effet, la tradition clanique était et restera toujours trop ancrée pour ne pas en tenir compte dans les jeux de pouvoir et les différents clans voyaient ce gouvernement comme une énième tentative d'ingérence internationale (Véron, 2009).

1.1.5 L'Union des Tribunaux Islamiques, Al-Shabaab et l'Amisom

Au cours des années 2000, de nouveaux acteurs ont fait leur apparition en Somalie, il s'agit des tribunaux islamiques. Avant cela leur activité était plutôt souterraine. Ces tribunaux sont alors des « instances mi-judiciaires mi politiques » (Véron, 2009, p.100). Ces instances prônent l'application de la loi islamique, la Charia, et tentent d'offrir un retour au calme et à une situation davantage sécurisante pour la population (Grünewald, 2009).

Les tribunaux disposaient d'une grande part de légitimité et de crédibilité, d'abord parce que le pays est majoritairement de confession musulmane et ensuite, parce qu'ils sont parvenus, dans une certaine mesure, à pacifier la Somalie du Sud là où le Gouvernement Fédéral de Transition avait échoué. Ils vont mener une lutte contre le grand banditisme et la criminalité en général (Marchal, 2007).

En 2002, ces tribunaux se sont fédérés pour créer l'Union des Tribunaux Islamiques (UTI) sous la direction de Cheick Sharif Cheikh Ahmed. Face à l'ingérence de la communauté internationale en Somalie, l'UTI a voulu réagir et a mené des affrontements contre le gouvernement de transition, soutenu principalement par les Etats-Unis, l'Ethiopie et quelques clans somaliens, pour prendre le pouvoir à Mogadiscio en juin 2006 (Marchal, 2007).

Cependant, les membres de l'UTI subiront des attaques et seront chassés quelques mois plus tard en décembre 2006. Certains membres plus radicaux de l'UTI ont toutefois continué leurs actions de plus en plus violentes à l'encontre du Gouvernement Fédéral de Transition et de ses alliés. Il s'agissait surtout des membres du groupe armé Al-Shabaab. Pour tenter de contrôler la situation et de réunifier le pays, le Conseil de Sécurité de l'ONU autorisa l'Union Africaine

à mener une opération de maintien de la paix. C'est par la résolution 1744 que l'OMP AMISOM a vu le jour en 2007 (African Union in Somalia, 2020).

Cette mission n'a pas été une grande réussite. En effet, les effectifs et les exactions du groupe Al-Shabaab étaient toujours plus nombreux, ce qui contraignait les forces armées éthiopiennes à se retirer. Ensuite, ce fut au tour des autres formes de l'AMISOM de diminuer leur présence. Cette défaite esquissait le manque de protection et la trop grande ingérence de la communauté internationale envers l'Etat somalien et la population, celle-ci étant de plus en plus réticente à l'arrivée d'une aide extérieure et donc à l'acceptation des acteurs humanitaires sur le terrain (Grünewald, 2009).

1.2 Situation actuelle

En conséquence de son histoire et de sa situation actuelle, la Somalie est qualifiée d'Etat failli à l'image d'Haïti, de l'Ex-Yougoslavie, du Soudan, du Libéria, du Cambodge, etc. Ces Etats sont alors considérés comme des échecs ayant subi un effondrement dans leur manière de fonctionner. Plus précisément, d'après Max Weber, un Etat failli représente une « situation où l'État est incapable de remplir ses fonctions de base, et notamment d'assurer la sécurité intérieure comme extérieure, bien qu'il dispose théoriquement du monopole de la force légitime » (Gaulme, 2011, p.22). Ou encore, « Il caractérise des pays où l'État s'avère incapable d'exercer les missions qui sont les siennes, tant dans les domaines régaliens (contrôle du territoire, sécurité des biens et des personnes, exercice de la justice), que dans ceux de la délivrance de services économiques et sociaux à la population » (Véron, 2011, p.46).

Nous allons tenter dans cette partie d'envisager une grande majorité des éléments contribuant à qualifier la Somalie d'Etat failli. Ces éléments ne seront pas exhaustifs, étant donné la complexité du contexte. Nous allons donc aborder en priorité les éléments pertinents au regard de la question de la sécurité.

1.2.1 La dislocation territoriale et politique

La Somalie est un pays présentant certaines contradictions. La population est homogène ethniquement, il n'y a que deux langues officielles, l'arabe et le somali, parlées par la grande majorité de la population, et 99% des individus sont de confession musulmane. Cependant, ce

pays de 637 657 km² est en proie à de grandes divisions notamment basées sur l'appartenance clanique ainsi que sur les conséquences de la colonisation. Il s'agit alors d'un pays ayant subi une certaine régionalisation, une parcellisation de son territoire entre plusieurs entités. Nous nous attarderons davantage sur la Somalie du Sud dont le gouvernement central est reconnu par la communauté internationale et dont le territoire est également morcelé en plusieurs régions, puis, sur le Somaliland étant l'ancienne colonie britannique et enfin, le Puntland se trouvant au Nord-Est de l'Etat (Grünewald, 2009). Nous pouvons retrouver une carte de la Somalie en *annexe n°1*.

D'abord, la Somalie du Sud est la région la plus instable car des tensions existent entre les clans, entre les seigneurs de guerre, et entre les forces et alliés du gouvernement et l'Union des tribunaux islamiques (dont le groupe armé Al-Shabaab). Mogadiscio, la capitale, est ravagée par les affrontements de la guerre civile à laquelle on ne trouve pas de fin (Hagmaan et Hoehne, 2009).

De plus, les clans y sont également très nombreux : « Une dominance des divers sous-clans Hawiye (notamment Abgal et Haber Guédir) qui se battent depuis 1991 pour le pouvoir à Mogadiscio et qui tentent de prendre les terres des minorités Bantous [...], des clans Rahawhene plus agraires que pastoraux, très présents dans toute la zone dite du « grenier à sorgho » de la Somalie de la riche plaine des provinces de Bay (zone de Baidoa) et de Bakol (Hoddur). Dans le sud, [...] présence du sous-clan Marehan venant du nord et installé tout au sud, notamment la zone de Kismayo et dans le Gedo ». Cette région de la Somalie rassemble alors plusieurs caractéristiques désastreuses entre instabilité des pouvoirs, rassemblement de déplacés internes et catastrophes naturelles récurrentes. (Grünewald, 2009, p.13).

Ensuite, le Somaliland est un état ayant autoproclamé son indépendance, il n'est alors pas reconnu par la communauté internationale mais celle-ci déploie tout de même ses forces militaires et ses agences humanitaires sur le terrain. Cette région est moins soumise aux affrontements entre les clans, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, les autorités ont pris en compte l'importance traditionnelle clanique et en ont nourri les institutions. La Chambre des représentants est appuyée par la Chambre des Anciens qui, elle, est constituée par des membres des clans se manifestant dans la région (Hagmaan et Hoehne, 2009). Et Deuxièmement, le Somaliland connaît une situation plus calme car les clans sont moins nombreux et plus homogènes que ceux présents ailleurs en Somalie. Nous retrouvons, dans

l'ancienne colonie britannique, beaucoup de Dir (sous clan Gadabursi) et d'Issaq et une minorité de Darod (Grünewald, 2009).

Ajouté à cela, un autre facteur favorise une meilleure situation sécuritaire dans cette région de la Somalie. Il s'agit du fait que les membres du groupe armé Al-Shabaab ont moins d'emprise sur le territoire et ont de plus grandes difficultés à s'y installer (Grünewald, 2009). Les violences moindres ainsi que l'unité au sein des autorités de cet « Etat dans l'Etat » permettent une meilleure stabilité et donc un certain niveau d'investissement par des entrepreneurs étrangers dans l'économie du Somaliland. Le problème qui persiste pourtant est le déficit d'investissement en ce qui concerne la santé et l'enseignement. Ces secteurs sont alors pris en charge par des organisations internationales (Hagmaan et Hoehne, 2009).

Pour finir, le Puntland est également une partie du territoire qui a déclaré son autonomie afin de se désunir de la Somalie et du Somaliland. Cet Etat a également formé un parlement représentant les principaux clans : Majerteen, Dhulbabante et Warsangeeli. Cependant les affrontements entre ceux-ci sont courants (Hagmaan et Hoehne, 2009).

Au niveau de la sécurité et de l'économie, il semblerait que le Puntland soit confronté à plus de difficultés que le Somaliland. En effet, il y a beaucoup de piraterie (puisque le territoire est longé par la côte), de nombreuses actions d'Al-Shabaab mais également un important trafic des otages dont les humanitaires sont les premières cibles, d'où la complexité d'y implanter des activités d'aide à la population. Au niveau économique, le Puntland exporte ses ressources grâce à la proximité portuaire, mais le port et une route constituent ses seuls atouts en matière de transport des marchandises (Grünewald, 2009).

Ces trois régions principales sont représentatives de la dislocation du territoire mais il ne faut pas oublier que la Somalie dispose bien d'un gouvernement ayant l'appui de la communauté internationale. Le parlement de la Somalie tient compte de l'autonomie des régions en y incluant leurs représentants, le président est Mohamed Abdullahi Mohamed depuis 2017. « Les parlementaires ont été élus selon un système accordant une voix par personne aux anciens (de sexe masculin) appartenant aux quatre principaux clans du pays et une demi-voix aux anciens (toujours de sexe masculin) représentant des clans minoritaires. Ce dispositif privait de fait les jeunes, les femmes et les hommes des clans minoritaires du droit de voter en toute égalité » (Amnesty International, 2020).

Néanmoins, des changements sont prévus pour l'avenir. Le gouvernement actuel doit s'atteler à réussir le mandat qui lui a été confié, c'est-à-dire « consolider le fédéralisme en finalisant le

processus de révision constitutionnelle et en préparant et en organisant des élections démocratiques en 2020 et 2024, qui transcenderont le système politique actuel de partage du pouvoir basé sur les clans » (OCHA, 2019, p.9). En effet, les élections prévues aux environs de 2020-2021 seront les premières suivant le principe du suffrage universel. Elles vont alors permettre à tous les individus de voter et donc aux jeunes, aux femmes et aux minorités ethniques de faire connaître leur choix. Un problème pourrait tout de même apparaître dans le cas où les résultats de ces élections ne seraient pas acceptés et conduiraient alors à des violences. En outre, les autorités fédérales ont également élaboré un plan de développement national pour la période de 2020 à 2024 fournissant des objectifs pour la relance économique, la réduction de la pauvreté, la réconciliation nationale, etc. (OCHA, 2019).

La Somalie a donc un réel potentiel d'amélioration mais elle fait encore face à de nombreux problèmes comme les tensions entre le gouvernement fédéral et les autorités régionales, les affrontements en fonction de l'appartenance clanique, les inégalités dans un certain nombre de domaines et d'autres complications dont nous allons parler dans les points suivants.

1.2.2 La position géostratégique

Il est nécessaire de mettre l'accent sur la position qu'occupe la Somalie et sur les intérêts géostratégiques qu'ont certaines puissances dans la région. En effet, la Corne de l'Afrique est bordée par l'Océan Indien, le golfe d'Aden et le détroit Bad el-Mandeb situé entre le golfe d'Aden et la Mer Rouge (Andriamahazo et al., 2019).

Le détroit Bad el-Mandeb et la Mer Rouge sont d'une grande importance pour les puissances étatiques car ils relient l'Océan Indien et la Mer Méditerranée et facilitent ainsi le transport de marchandises et principalement le transport pétrolier. De plus, le Bad el-Mandeb est entouré de quatre pays : le Yémen, l'Oman, l'Éthiopie et le Djibouti. Le fait d'avoir un contrôle sur ce détroit permet alors aux pays d'occuper une place de choix dans le commerce (Andriamahazo et al., 2019).

Le golfe d'Aden est également l'une des zones importantes à contrôler pour le commerce et l'acheminement d'hydrocarbures. Cependant, il s'agit d'un espace maritime le plus touché par la piraterie dont les auteurs cherchent à piller les ressources halieutiques et à détenir des otages dans le but de demander une rançon. Le nombre de pirates et d'attaques ne cesse d'augmenter

dans le golfe d'Aden et forcent les Etats à intervenir. Ils vont alors faire accompagner leurs flottes de marchandises de navires militaires pour en assurer la protection (Valin, 2009).

La Somalie et la Corne de l'Afrique plus généralement possèdent des avantages géographiques. Certains Etats ont donc développé des activités dans la région et y investissent davantage. Ces Etats sont bien sûr la Chine, les Etats-Unis, des pays européens et des pays africains mais il semblerait que d'autres Etats se démarquent de plus en plus comme l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis (EAU), le Qatar et la Turquie (Andriamahazo et al., 2019).

Les pays du golfe, ici Arabie Saoudite et EAU, investissent énormément dans la sécurité et surtout dans la lutte contre la piraterie dans le but d'assurer un bon acheminement de leurs marchandises. Des bases militaires ont alors été érigées sur la côte et en mer et sont devenues indispensables pour le transport du pétrole. La présence militaire augmente aussi à l'intérieur des pays de la région, les EAU ont des bases militaires en Erythrée, à Mogadiscio et prévoit d'en construire au Somaliland. L'Arabie Saoudite, quant à elle, dispose de bases militaires au Djibouti. Ces bases ne sont pas seulement utilisées pour la sécurité du pays mais aussi pour lancer des attaques au Yémen (Andriamahazo et al., 2019).

De plus, pour garder leur influence sur la Corne de l'Afrique, ces deux pays du golfe s'intègrent au niveau politique et marque leur soutien dans les dialogues de paix tout en continuant à entretenir des relations avec les autorités du Somaliland et du Puntland (Novel, 2019).

Cependant, la Turquie et le Qatar cherchent à contrer l'expansion de leurs rivaux du golfe dans la région en investissant dans un port, un aéroport, des hôpitaux et des administrations. La Turquie fournit également un appui militaire à la Somalie pour lutter contre le terrorisme et pour l'acheminement de l'aide humanitaire (Andriamahazo et al., 2019). Il semblerait pourtant que le Qatar entretienne des relations et finance une partie du groupe armé Al-Shabaab, bien que ceci soit démenti par l'Etat concerné (Novel, 2019).

1.2.3 L'économie

L'économie de la Somalie dépend, en grande partie, de l'aide humanitaire internationale et des transferts d'argent venant de la diaspora somalienne représentant environ un milliard de dollars (Moctar, 2018). Il s'agirait alors d'un cinquième des ménages somaliens qui reçoivent des fonds de l'étranger. Ces transferts d'argent se font la plupart du temps via les téléphones portables et permettent aux familles de se garantir le minimum vital pour couvrir les dépenses

alimentaires. En effet, les bénéficiaires de ces fonds utilisent d'abord cet argent pour leur alimentation et ensuite pour les crédits et l'éducation (OCHA, 2019).

De plus, la majorité du PIB de la Somalie provient de l'agriculture, elle représente 60% du PIB dont 40% résultent du sous-secteur de l'élevage (Moctar, 2018). Cependant, le pays connaît des problèmes climatiques qui amenuisent ou détruisent les récoltes. La grande sécheresse de 2016-2017 a eu un impact désastreux sur l'agriculture, l'économie et donc la famine. En 2019, la saison du *Gu'*, représentant la période d'avril à juin, a connu de faibles précipitations. Ce qui a également mené à de mauvaises récoltes, à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et, en conséquence, à l'augmentation des prix des soins de santé et de l'éducation. Cela touche majoritairement les populations vivant à la campagne et les déplacés internes dont la pauvreté s'est intensifiée (OCHA, 2019). Certaines saisons semblent profiler de meilleures récoltes et une meilleure productivité de l'élevage mais ne suffiront sans doute pas à améliorer les besoins alimentaires de l'ensemble de la population (ECHO, 2019).

Ajouté au climat, un autre élément perturbe l'économie de la Somalie et empêche son développement. Il s'agit des infrastructures de transport de mauvaise qualité. En effet, seulement 13% des routes sont en bon état, ce qui ne facilite pas l'accès aux marchés, aux services et donc à la possibilité de trouver un l'emploi (OCHA, 2019).

Malgré tout, le gouvernement somalien, avec le soutien du FMI, tente d'accroître les recettes du pays. Un plan de relance est donc mis en place pour ce qui concerne la répartition du budget et des investissements. En 2018, le Conseil Economique National a été créé et sa dernière réunion datant de décembre 2019 s'est portée sur « le fédéralisme fiscal, la stratégie nationale de lutte contre la corruption et la vision de la Somalie pour le développement du secteur privé, soulignant la nécessité pour le gouvernement fédéral et les États membres fédéraux de coopérer sur le fédéralisme fiscal et les relations intergouvernementales » (United Nations Security Council, 2020, p.5).

Le secteur des services fait également son apparition et connaît une croissance notable et prometteuse pour l'avenir. La télécommunication, par exemple, est un secteur bien établi en Somalie malgré l'instabilité qui règne. Elle est à la pointe de la technologie et offre des prix et services défiant la concurrence par rapport au reste de l'Afrique (Moctar, 2018).

1.2.4 La situation sécuritaire

Les affrontements généralisés sont la base de l'insécurité qui prédomine sur le territoire somalien. Il s'agit des affrontements entre les clans, des affrontements entre les forces gouvernementales et l'opposition et des attaques du groupe armé Al-Shabaab envers les forces de sécurité internationales, régionales et nationales.

D'abord, les conflits entre clans se déroulent dans les régions davantage hétérogènes car beaucoup d'acteurs entrent en jeu et il n'y a pas d'accord sur les distributions territoriales. Dans ces contextes, les déplacements forcés sont fréquents ainsi que la destruction des biens et des denrées alimentaires dans le but de faire fuir les populations appartenant aux clans adverses (ECHO, 2019).

Ensuite, le conflit armé ne cesse de durer dans l'ensemble du pays, même s'il est possible de constater des zones géographiques plus calmes. Les forces du gouvernement et celles de l'AMISOM tentent de faire régner l'ordre et de rediriger le pays vers plus de stabilité mais les autres belligérants font toujours autant de victimes (ECHO, 2019). Les opérations militaires comme les frappes aériennes, les engins explosifs improvisés et les tirs à gros calibres conduisent à un nombre conséquent de victimes collatérales. Les civils peuvent donc être blessés ou tués mais aussi subir des agressions sexuelles et les enfants sont souvent recrutés pour prendre part au conflit (OCHA, 2019).

De plus, entre attentats, engins explosifs, véhicules piégés et autres crimes, le groupe Al-Shabaab commet d'innombrables troubles en Somalie. Al-Shabaab est connu pour des attaques ayant une portée disparate, certains actes sont commis dans le cadre du mouvement terroriste et d'autres lors d'évènements concernant le conflit armé. D'après le Conseil de Sécurité de l'ONU, les actes d'ordre terroriste auraient diminué au début de cette année 2020 en comparaison à 2019, alors que les actes liés au conflit armé auraient gardé la même fréquence. En janvier 2020, plusieurs attaques ont été revendiquées dans et autour de Mogadiscio par le groupe armé comme des attentats à l'explosif le 8, 18 et 30 janvier respectivement à l'encontre d'un poste de sécurité, des forces de police et d'une chaîne de télévision. Il est également utile de noter que la plupart des crimes commis par le groupe armé sont organisés dans toute la région de la Somalie du Sud contre le gouvernement et l'AMISOM (United Nations Security Council, 2020).

Néanmoins, il ne faut pas oublier les menaces qu'Al-Shabaab engage envers la population civile. Le groupe armé oblige la population sur laquelle il a un contrôle d'effectuer des

versements d'argent et de ne pas quitter le territoire contrôlé sous peine de représailles. Les membres du groupe armé extorquent également comme droit de passage une partie des biens et des équipements transportés par les humanitaires (OCHA, 2019).

Pour finir, le développement de certaines milices criminelles s'est fortement amplifié dans les régions du Nord et particulièrement dans l'Etat du Puntland. Ces milices n'ont plus de but purement politique ou lié à l'islamisme radical mais plutôt des aspirations économiques où la grande criminalité va leur permettre de gagner beaucoup d'argent. Il s'agit alors de pillages, du trafic d'otages et de la traite des êtres humains (Oumba, 2016).

Face à l'ensemble de ces problèmes sécuritaires, les acteurs humanitaires ont de grandes difficultés pour ce qui concerne l'acheminement de l'aide et pour l'accessibilité aux bénéficiaires, et ce, principalement dans les zones rurales. En effet, ils risquent de subir des attaques en tant que dommages collatéraux ou dans le but de piller les ressources qu'ils transportent. Ils se voient restreindre l'accès à certains territoires et doivent alors négocier un passage vers les populations dans le besoin sans se mettre en danger (OCHA,2019).

1.2.4.1. Données relatives aux incidents de sécurité

Une base de données reprenant l'ensemble des attaques contre les travailleurs humanitaires a été érigée en 1997. Il s'agit des informations collectées par les organisations afin de les transposer sur le site *Aid Worker Security Database*. Nous constatons alors que, depuis les années 2000, le nombre d'attaques contre les acteurs de l'aide a beaucoup augmenté. Les pays considérés comme les plus dangereux sont l'Afghanistan, le Soudan et la Somalie. Cela doit être dû à leurs caractéristiques similaires comme l'absence d'un gouvernement reconnu exerçant un contrôle effectif, une grande criminalité et une prépondérance de l'islamisme radical (Lefebvre, 2017).

Il est important de préciser que les attaques envers les humanitaires ont toujours existé mais ont subi des changements en termes du type et de fréquence. En effet, elles sont plus nombreuses et peuvent être de catégories différentes allant de la menace à l'assassinat. Ces évolutions ont forcé les humanitaires à créer des stratégies de gestion de la sécurité pour continuer d'apporter de l'aide tout en réduisant les risques encourus (Vinhas, 2014).

La base de données nous permet de connaître l'ensemble des attaques recensées en fonction de leur type, de leur contexte, du lieu où elles ont été commises, des personnes ciblées et des

acteurs. Les graphiques et les tableaux situés en *annexe 2* permettent de rendre compte globalement du contexte sécuritaire mondial. Nous avons ici décidé de regarder la période de janvier 2015 jusqu'à aujourd'hui dans le but de se faire une idée des types d'incidents les plus actuels en Somalie (*voir annexe 3*).

Durant cette période, le site compte 49 incidents ayant fait 111 victimes. Sur l'ensemble des victimes, la grande majorité fait partie du staff national, nous constatons que 103 victimes étaient des nationaux alors que 8 étaient des internationaux. Les attaques ciblent en premier lieu les ONG locales, puis les ONG internationales et ensuite les membres des agences des Nations-Unies. De manière générale, les hommes sont plus ciblés que les femmes mais, dans beaucoup de cas, le genre de la victime n'est pas mentionné (ASWD, 2020).

En ce qui concerne les moyens utilisés, la plupart des attaques envers les humanitaires sont des tirs ou des kidnappings. Nous retrouvons ensuite, dans l'ordre de fréquence : les explosions (au bord des routes ou véhicules piégés), les attaques complexes constituées de vols, de blessures et de meurtres, les agressions corporelles et un bombardement. Ces incidents ont été organisés dans différents contextes dont les embuscades et les attaques individuelles. Les raids et les affrontements sont moins présents mais ne sont pas à négliger car ils comportent un nombre important de victimes (ASWD, 2020).

Puis, pour la localisation, la plupart des incidents se sont produits au bord ou sur les routes et dans des lieux publics, principalement de Mogadiscio. Il ne faut cependant pas oublier les quelques attaques perpétrées dans les logements des humanitaires, dans les bureaux de l'organisation d'aide ou sur les sites des projets (ASWD, 2020).

Pour finir, malgré le fait que les auteurs des attaques ne sont pas toujours connus, il s'agit principalement des membres du groupe armé Al-Shabaab. Ils sont aussi fréquemment suspectés en fonction du territoire et des moyens utilisés (ASWD, 2020).

D'autres sites sont également disponibles et disposent d'informations similaires ou plus ciblées sur un domaine permettant de renseigner au maximum les gestionnaires de la sécurité et les travailleurs humanitaires sur un terrain précis. Nous retrouvons par exemple les sites : *Insecurity Insight* regroupant des données pour le personnel de la santé (<https://data.humdata.org/organization/insecurity-insight>), *International NGO Safety*, organisation œuvrant sur des rapports sur la sécurité pour soutenir ses ONG associées (<https://www.ngosafety.org/country/somalia>), *Relief Web* offrant des informations sur les

contextes de nombreux pays (<https://reliefweb.int/country/som>), *Le Crash* permettant la réflexion sur les pratiques humanitaires (<https://www.msf-crash.org/fr/le-crash>), etc.

1.2.5 Les besoins humanitaires

Les catastrophes climatiques, l'instabilité politique et territoriale, les conflits, la guerre civile et les déplacements de populations sont des facteurs générateurs de chaos en Somalie. La population souffre et a de nombreux besoins dans tous les domaines.

Pour reprendre les chiffres de OCHA, sur une population totale de 12,3 millions d'habitants, 5,2 millions sont dans le besoin dont 1,7 million de personnes déplacées. En ce qui concerne le niveau de gravité, 8 % se trouvent dans un niveau minimal de besoin, 45% en besoin modéré, 33% en besoin sévère et 14% en besoin extrême. Nous retrouvons également, dans le tableau ci-dessous, des informations concernant le nombre de personnes dans le besoin pour chaque secteur d'activité (OCHA, 2019).

Secteurs	Nombre en million
Camps de déplacés	1,7
Education	1,3
Sécurité alimentaire	4,7
Santé	3,1
Nutrition	1,4
Protection	2,8
Abri	2,2
WASH (<i>water, sanitation, hygiene</i>)	2,7

(À voir également : Carte et chiffres des besoins humanitaires en annexe 4)

Tout d'abord en matière d'éducation, de nombreux enfants ont dû abandonner l'école ou ont un parcours perturbé à cause de la sécheresse, des problèmes économiques et des conflits. De plus, de manière générale, l'éducation et l'enseignement ne sont pas de première qualité en Somalie. Les professeurs sont sous-qualifiés, le matériel d'apprentissage est inadéquat ou inexistant, il y a peu de places pour beaucoup de demandes, la proportion élèves/professeurs revient à surcharger les classes et la sécurité autour des écoles n'est pas assurée (ECHO, 2019).

Ensuite, nous voyons qu'il y a un nombre incroyablement élevé d'individus en insécurité alimentaire. Effectivement, comme l'agriculture et l'élevage sont la base de l'alimentation et des revenus des ménages, les grandes sécheresses et autres épisodes de choc climatique privent une grande partie de la population des ressources nécessaires pour vivre (OCHA, 2019). La Somalie a également subi une très grave invasion de criquets en décembre 2019 dont le

Somaliland, le Puntland et le Galmudug ont été les régions les plus touchées. Il s'agit donc, une fois de plus, d'un évènement ayant détruit la plupart des moyens de subsistance (United Nations Security Council, 2020).

De plus, la sous-alimentation atteint des taux gravement élevés dans plusieurs régions de la Somalie. Ces problèmes de nutrition sont liés à des facteurs combinés comme « des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, un manque d'accès à des aliments nutritifs et des services de santé peu performants, et encore aggravés par des épisodes de déplacement » (ECHO, 2019, p. 10). Les individus les plus touchés par cette malnutrition sont les déplacés internes, les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes dont une grande partie nécessite une aide d'urgence (ECHO, 2019).

Puis, les secteurs du WASH et de la santé, étroitement liés, sont également marqués d'un grand besoin humanitaire. Les systèmes d'assainissement de l'eau sont insuffisants ou défectueux, beaucoup d'individus n'ont pas accès à l'eau potable ni à des sanitaires adaptés. Cela a pour conséquence de les exposer à de nombreuses maladies, alors que les services de soins de santé ne permettent pas de prendre en charge tous les malades (OCHA, 2019). Les épidémies qui persistent dans la région sont par exemple le choléra, la polio, la fièvre jaune, les fièvres hémorragiques virales, la rougeole, la méningite, etc. (ECHO, 2019).

Pour finir, les individus ayant besoin d'une protection et d'un abri représentent également une grande partie de la population. Ces besoins sont dûs aux conflits, aux violences et au non-respect des droits et des libertés comme les mariages précoces forcés, le recrutement et le travail des enfants, les abus sexuels et la discrimination (femmes, enfants, personnes handicapées, personnes âgées et membres de minorités marginalisées). Toutes ces violations de leurs droits poussent les personnes à partir et donc à devenir des déplacés internes vivant alors dans des abris improvisés et faisant face à davantage d'insécurité à tous les niveaux (OCHA, 2019).

Ces violations des droits combinées aux inondations, aux sécheresses, aux tempêtes, aux conflits et aux violences montrent les nombreux maux que connaît la Somalie et la proportion élevée de déplacés internes et de population locale dans le besoin. Cependant, les capacités de l'Etat et des acteurs d'aide humanitaire pour répondre aux problèmes de la population sont très limitées car ils ne disposent pas toujours des accès, des ressources ou de la légitimité nécessaires. Les compétences du Centre National de Coordination Humanitaire et de l'Agence Somalienne de Gestion des Catastrophes ne vont souvent pas plus loin que la capitale puisque le reste du territoire est soit sous contrôle clanique soit sous le contrôle d'Al-Shabaab (ECHO,

2019). Certaines personnes cherchent également à fuir la Somalie et deviennent ainsi des réfugiés, mais la mobilité dans la Corne de l’Afrique est fortement réduite justement à cause des problèmes sécuritaires et de la criminalité. Beaucoup prennent alors le risque de traverser les frontières ou les mers où ils subissent encore des violences ou des extorsions (Thiollet, 2009).

1.3 Analyse de certains acteurs

Nous allons désormais décrire l’organisation des acteurs ayant une importance primordiale en Somalie : les clans et le groupe armé Al-Shabaab. Ils sont effectivement des acteurs fondamentaux dont la compréhension est essentielle puisque les humanitaires vont se retrouver obligés d’entrer en contact avec eux afin de favoriser l’acceptation d’une présence d’aide et de négocier un passage vers les bénéficiaires.

1.3.1 La culture clanique

Nous savons que la société somalienne est relativement homogène en termes de langue et de religion mais cela n’est pas représentatif de la réalité. En effet, l’une des principales caractéristiques de la Somalie est la division en plusieurs clans qui différencie et hiérarchise les membres de la population. Ce phénomène s’est beaucoup développé après l’indépendance du pays car certains politiciens ont utilisé des discours d’identité clanique dans le but d’obtenir davantage de voix aux élections. Les politiciens défendent alors les intérêts de leur clan lors de leur campagne électorale et dans la mise en place de certaines politiques. (Adan, 2015).

Le clan peut être défini comme une « structure de la parenté somalienne [*qui*] est basée sur un type de lignée agnatique (patrilinéaire) [...] Les généalogies définissent l'appartenance des parents à certains clans, selon l'ancêtre dont ils sont issus » (Gundel, 2009, p.8). En d’autres mots, les clans regroupent les somaliens ayant des ancêtres communs. Ils ont leurs propres politiques et tentent de garder le pouvoir sur certaines parties du territoire (Adan, 2015). Chaque clan est dirigé par un chef de clan mais il ne dispose pas d’un gouvernement propre même si certains membres de clans puissants possèdent des places de pouvoir au sein des administrations étatiques somaliennes (Gundel, 2009).

Les traditions claniques se basent d’abord sur une sorte de contrat fait entre les membres du clan. Il s’agit de lois coutumières, le *Xeer*, « par lesquelles les membres d'un groupe payant sont tenus de se soutenir mutuellement dans leurs responsabilités politiques et juridiques,

notamment en payant et en recevant une compensation pour les actes commis par les membres d'un groupe contre un autre » (Gundel, 2009, p.9). Ce concept de « groupe payant » exclu toute notion d'individualité au sein du clan. En effet, si un certain groupe a subi des pertes, le groupe payant doit les compenser en les indemnisant et si le clan dans son entièreté est soumis à des vulnérabilités, toutes les entités du clan doivent s'allier pour le préserver. Le problème survient quand la dette n'a pas été réglée, les personnes lésées peuvent alors recourir à la vengeance par le sang sur l'auteur du délit et de sa lignée. Cela explique donc également pourquoi des conflits à l'intérieur d'un même clan sont possibles (Solomon, 2015).

Le *Xeer* est très important et ce, principalement dans le Nord et à la campagne où il existe peu d'administrations. Son utilisation va permettre de régler la plupart des contestations et des procès. Dans le Sud du pays, l'application du *Xeer* n'est pas souvent rendue possible car les groupes islamiques y sont très puissants et réclament une imposition stricte de la charia (Frumence Pascal, 2018).

Ensuite, il existe une certaine hiérarchisation au sein du clan. Les membres supérieurs dans la hiérarchie sont les anciens, appelés *Suldaan* ou *Ugaas*, qui représentent l'autorité judiciaire. Après ces anciens placés le plus haut dans la hiérarchie, nous retrouvons les membres du groupe payant qui ont un rôle d'indemnisation et qui tentent de savoir où se trouvent les membres de leur lignée afin de les faire participer à la compensation. Les rôles principaux de ces groupes d'anciens sont de diviser les ressources du clan entre les familles et de prendre les grandes décisions aux niveaux : législatif, exécutif et judiciaire. Les arbitrages se font au consensus mais seulement entre les individus masculins les plus anciens, les opinions et les intérêts des femmes n'étant pas pris en compte (Gundel, 2009).

Nous avons parlé de ce qu'il se passait à l'intérieur d'un clan mais il est également important de parler des types de clans présents en Somalie, représentant des parties de population.

Premièrement, il existe des groupes « nomades-pastoralistes » parlant l'*Af-Maxaa-tiri* (Gundel, 2009). Ces groupes se déplacent continuellement afin de trouver de l'eau et des zones pour pratiquer leur élevage (Adan, 2015). Gundel, en 2009, recense les quatre principaux clans nomades de Somalie : les Darood, les Hawiye, les Dir et les Isaaq.

- Les Darood constituent un clan prédominant car ils se trouvent dans de nombreuses régions de la Somalie ainsi qu'en Éthiopie et au Kenya. Comme nous le savons, les clans sont divisés en sous-clans. Les sous-clans des Darood sont les Ogaden, les

Marehan et les Harti, ces derniers étant également composés de sous-sous-clans : les Majerteen (Punland), les Dulbahante et les Warsangeli (Somaliland). Les Marehan se trouvent principalement au centre et les Ogaden au Sud du pays.

- Les Hawiye ont comme sous-clans les Habar Gedir et Abgal présents dans le Sud et principalement à Mogadiscio.
- Les Dir sont davantage présents au centre et au Somaliland et sont divisés en sous-clans des Issa, Gadabursi et Biymaal.
- Les Issaq sont majoritaires au Somaliland et il existe certains questionnements quant au fait de leur accorder d'être un clan puisqu'il semblerait que les membres des Issaq aient des liens de parenté avec les Dir.

Ces groupes nomades sont considérés comme des nobles et occupent donc une place majoritaire dans les prises de décisions au niveau national en comparaison à d'autres clans moins dominants (Solomon, 2015).

Deuxièmement, nous retrouvons des groupes « agro-pastoraux » sédentaires parlant l'*AfMaay-tiri* et résident principalement au Sud de la Somalie. Ces groupes sédentaires sont des sous-groupes des Saab et sont alors les Mirifle, les Digil et les Rahanweyn, ces derniers étant parfois associés aux deux premiers groupes. La différence de ces clans avec les clans nomades est qu'ils ne pratiquent pas de voyage dans le but de trouver de nouvelles terres, ils exploitent alors des terrains fixes pour pratiquer l'agriculture. En cas de problèmes climatiques comme les sécheresses ou de zones de nouvellement conflictuelles, les clans sédentaires peuvent se déplacer mais il n'est pas possible d'associer ce comportement à celui des éleveurs nomades (Gundel, 2009). Ces clans agro-pastoraux ont une place moins décisive dans l'ensemble des clans, ils sont moins bien considérés et ont souvent été marginalisés (Solomon, 2015).

Troisièmement, il existe également des populations minoritaires qui ne font donc pas partie d'un des principaux clans. Dans ces minorités, nous retrouvons les Sab (exclus, esclaves, parias), les bantoues et les groupes côtiers (Gundel, 2009).

Les Sab sont donc considérés comme des esclaves et ne peuvent avoir des contacts avec d'autres membres de la population que par l'intermédiaire de leur « employeur ». Ils sont exclus de la possibilité de devenir propriétaire d'un terrain ou d'une affaire économique, c'est pourquoi beaucoup d'entre eux cachent leurs activités aux autres clans pour préserver leurs ressources. Des sous-groupes composent les Sab : les Gabooye situés dans le Nord et le Sud,

eux-mêmes divisés en sous-sous-groupes comme les Tumaal (forgerons), Midgan (cordonniers, chasseurs, cueilleurs, ...) et les Yibr (Gundel, 2009).

En ce qui concerne les autres minorités, les Bantous vivent principalement dans les zones méridionales et exploitent des terres agricoles alors que les groupes côtiers vivent, comme le nom l'indique, près des côtes, ils comprennent les Benairi, les Baraani, les Bajuni et les Jaaji (Gundel, 2009).

Puisque certains groupes, considérés comme inférieurs, ont moins de ressources et moins de capacités pour se défendre, ils doivent pouvoir se rattacher à des clans majoritaires afin de réclamer leur protection. Selon la tradition somalienne, il est très mal vu de ne pas accorder son aide à une personne. Les obligations de protection vont alors être respectées mais cela peut également mener à des abus. Dans le contexte des nombreux déplacements internes, beaucoup de populations vulnérables réclament l'aide de clans forts, ceux-ci abusent alors de la situation en harcelant, en violant et en exploitant les personnes dans le besoin. La conséquence de ces actes est l'augmentation de la violence entre clans ou entre groupes et donc l'augmentation de la vulnérabilité de certains (Gundel, 2009).

Le clanisme en Somalie semble alors être une des principales sources problématiques car il crée des conflits à l'intérieur des clans et entre plusieurs clans et contribue à agrandir les divisions entre certaines parties de la population somalienne (Adan, 2015). Cependant, malgré ces inconvénients, la culture clanique a permis de combler les obligations que l'Etat failli ne remplissait plus, les clans ont instauré un système politique, économique et sociale même si celui-ci appuie davantage les inégalités (Solomon, 2015).

1.3.2 Le groupe armé Al-Shabaab

Nous allons maintenant tenter d'expliquer brièvement ce qu'est Al-Shabaab, quelle est son organisation et quelles sont ses activités en Somalie. Cela nous permettra de mieux comprendre le rôle de ce groupe armé dans le pays et pourquoi il constitue une menace pour le personnel humanitaire.

Al-Shabaab est donc un groupe armé lié à Al-Qaïda et militant pour l'imposition de la loi islamique. Ce groupe est également connu sous plusieurs autres noms comme « La Jeunesse », « Harakat al-Shabab al Mujahideen ou HSM » ou encore « Le Mouvement des jeunes

combattants » (Masters et Sergie, 2015 ; Marchal, 2018). Il est également qualifié de groupe terroriste par plusieurs organisations et Etats comme les Etats-Unis (Masters et Sergie, 2015).

Ce groupe armé a réussi à s’implanter et à contrôler une grande partie de la Somalie car la religion semble être le seul point commun entre les somaliens. En effet, les grandes disparités claniques et l’absence d’un sentiment nationaliste ne permettent pas d’unir la population somalienne. C’est donc via l’idéologie islamique qu’Al-Shabaab, principalement composé du clan des Rahanweyn, est parvenu à s’imposer en mobilisant les somaliens autour d’une religion commune (Solomon, 2015).

Al-Shabaab semble être actif depuis plus de 15 ans et s’est imposé, en 2006, comme un acteur d’envergure après la prise de Mogadiscio par les Tribunaux Islamiques dont les forces armées d’Al-Shabaab faisaient partie. Depuis cette date et malgré les affrontements avec les troupes du gouvernement et de la communauté internationale, il semblerait que le groupe a toujours pu résister et contrôle aujourd’hui une grande partie du Centre-Sud de la Somalie. En 2018, les attaques contre le groupe armé se sont intensifiées mais il reste encore très présent et continue de cibler les forces ennemies ainsi que la population civile que ce soit en Somalie, en Ouganda ou au Kenya (Marchal, 2018).

Nous allons alors tenter de comprendre comment Al-Shabaab a cette capacité de survie grâce à sa structure, son organisation et ses actions.

D’abord, une des caractéristiques principales du groupe armé est un leadership fort avec des personnalités légitimement reconnues. Le cheick Hassan Dahir Aweys, ayant combattu sous Siad Barre, est considéré comme le chef spirituel d’Al-Shabaab. Ahmed Abdi Godane, quant à lui, était l’un des bâtisseurs du groupe armé et était mondialement reconnu comme terroriste, il aurait été tué en 2014 par les forces américaines lors d’une attaque ciblant le groupe (Masters et Sergie, 2015). Cet assassinat ainsi que ceux de plusieurs autres membres charismatiques auraient poussé le groupe armé à mener davantage d’attaques terroristes puisque leurs “sentiments nationalistes, islamistes, anti-éthiopiens, anti-américains, anti-occidentaux et anti-étrangers” ont été exacerbés (Agbibo, 2015, p.188). Un autre leader encore actif actuellement est l’émir du groupe Ahmed Umar, également appelé Ahmed Diriye ou Abu Ubaidah (Masters et Sergie, 2015).

De plus, les leaders nationaux du groupe et les chefs locaux sont parvenus à mettre en place un processus décisionnel bien pensé ainsi que des tactiques d’attaques efficaces. Le groupe est

donc performant et c'est grâce à cela que les leaders ont obtenu une grande légitimité et ont donc réussi à garder une forte unité autour de leur personnalité (Anzalone, 2016).

Ensuite, en ce qui concerne les effectifs d'Al-Shabaab, le groupe a connu une forte croissance au niveau du nombre de membres. Nous n'avons pas les chiffres actuels exacts mais plusieurs auteurs donnent des estimations. En 2009, le groupe comptait environ 5000 combattants dont des locaux, des étrangers et des criminels rejoignant la cause du groupe armé pour servir leurs propres intérêts (Jackson et Aynte, 2013). En 2015, il semblerait que les effectifs se soient accrus entre 7000 et 9000 combattants, dont plusieurs centaines viendraient de pays étrangers comme le Kenya, le Soudan, le Yémen, le Bangladesh, le Pakistan, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et certains pays d'Europe (Agbiboa, 2015).

Puis, au niveau organisationnel, le groupe a également évolué et a dû s'adapter à la forte croissance de ses affiliés. Il s'agit d'une structure bureaucratique avec des lignes de conduite et des politiques précises. Nous retrouvons tout en haut de la hiérarchie la Choura (ou Shura) qui représente une sorte de Parlement du groupe armé lié à son identité religieuse, c'est à cette Choura que siègent les hauts dirigeants et que les décisions sont prises. Plusieurs organes y sont alors liés et doivent en faire respecter les règles. Nous retrouvons, par exemple, les ministères de la défense, du renseignement, des affaires religieuses, de l'intérieur ainsi que le Bureau de la supervision des affaires des agences étrangères (OSAF) et le Bureau de coordination humanitaire (HCO). A des niveaux plus locaux, des Chouras ont également été instituées afin de réguler les relations claniques. Al-Shabaab possède ses propres tribunaux, écoles et services de santé. Les organismes d'aide intervenant sur le terrain vont alors devoir respecter certaines règles et entrer en négociation avec le groupe armé pour avoir non seulement accès aux populations mais également aux services et aux institutions leur permettant de remplir leur mission. Ils vont notamment devoir fournir des documents concernant le personnel et le budget et vont également parfois subir des pillages des biens qu'ils acheminent (Jackson et Aynte, 2013).

En outre, le groupe est parvenu à se doter d'une stratégie médiatique lui permettant de transmettre des revendications et des propagandes. Al-Shabaab possède un département média qui s'attèle à attirer de nouveaux membres au niveau régional pour les recruter. La plupart des messages et des films sont diffusés en swahili dans le but de toucher un maximum de contingents d'Afrique de l'Est, ils sont également parfois traduits en arabe et en anglais. A travers ces communiqués, le groupe va avoir des discours expliquant la discrimination portée

envers certaines parties de la population, en particulier les populations musulmanes pour rallier davantage de personnes à la cause (Anzalone, 2016).

De plus, il est également important de parler des revenus perçus par ce groupe armé qui lui permettent de continuer ses activités. Leurs revenus proviennent d'abord de plusieurs financements d'autres groupes terroristes mais également de la diaspora somalienne et d'activités criminelles telles que la piraterie, les enlèvements, les extorsions et les pillages. Certaines sources semblent également accuser des Etats de financer le groupe Al-Shabaab comme le Yémen, la Syrie, l'Iran, le Qatar et l'Erythrée (Masters et Sergie, 2015). Le groupe perçoit également une taxe, un droit de redevance dans les ports, les aéroports et sur certains produits et justifie cela en mentionnant « la contribution au djihad » (Agbiboa, 2015).

Pour finir, outre son organisation et ses moyens, les actions du groupe pour parvenir à ses fins sont de plusieurs types. Premièrement, nous retrouvons les actes posés dans le but de faire respecter la charia de manière stricte comme l'interdiction d'écouter certaines musiques ou de regarder certains films, de fumer, de se raser la barbe ou de consommer des plantes narcotiques. Le groupe porte également de nombreux actes de discrimination envers les personnes ayant une orientation religieuse différente (Masters et Sergie, 2015). Deuxièmement, il s'agit des attaques menées. Al-Shabaab peut avoir des cibles différentes comme les troupes du gouvernement et de l'AMISOM avec lesquelles il est en combat perpétuel, des cibles comme des lieux publics dans lesquels des actes terroristes sont perpétrés et des attaques contre les civils qui manifesteraient des opinions contraires comme les universitaires (Anzalone, 2016). Beaucoup de leurs attaques sont qualifiées de « *hit and run* » contre des membres du gouvernement et les intimidations et les harcèlements sont des pratiques courantes contre les civils (Jackson et Aynte, 2013).

Al-Shabaab, malgré les nombreux affrontements avec les forces armées ennemies, a démontré sa capacité de résilience et d'adaptation. Le groupe fonctionne bien et ses effectifs ne cessent d'augmenter, c'est pourquoi il constitue une réelle menace pour l'acheminement de l'aide et pour le personnel humanitaire. Dans notre dernier chapitre concernant les stratégies à mettre en place pour gérer la sécurité des humanitaires sur le terrain, nous allons, entre autres, aborder ce qui peut être fait face à la menace que constitue Al-Shabaab.

2. Quelles sont les stratégies à mettre en place ?

Dans le premier chapitre de notre partie « réflexion », nous avons analysé le contexte de la Somalie, son histoire, son état actuel et les acteurs primordiaux dans la compréhension du fonctionnement du pays. En effet, il s'agit d'une étape majeure comme le décrit la partie théorique : sans connaître le contexte d'un pays, il est impossible de mettre en place une gestion de la sécurité pour les bénéficiaires mais surtout pour le personnel des agences d'aide.

La suite de notre théorie ne pourra pas faire l'objet d'une réflexion plus approfondie dans le présent chapitre car cela est à prendre au cas par cas. Chaque organisation devra mettre en place sa propre gestion en fonction de sa structure, de sa mission, de son programme d'aide et des valeurs qu'elle défend.

En revanche, dans ce chapitre, nous allons pouvoir émettre des hypothèses quant à la manière de sécuriser le travail humanitaire. En d'autres mots, nous allons voir, au regard du contexte somalien et des acteurs qui y sont liés, quelles sont les stratégies essentielles afin de mettre en place la sécurité des travailleurs humanitaires sur le terrain.

Nous allons parler de deux des stratégies de sécurité présentées par le guide des bonnes pratiques que sont l'acceptation et la dissuasion (HPN, 2010). La protection, troisième stratégie décrite par le guide, ne fera pas l'objet d'une analyse détaillée dans cette partie car il s'agit d'utiliser toutes sortes de pratiques qui ne sont pas spécifiques au contexte somalien. Nous aborderons toutefois de brèves mesures de protection dans la dernière partie consacrée aux recommandations générales.

2.1 Se faire accepter

2.1.1 L'espace humanitaire

Le concept essentiel que les organisations humanitaires doivent retenir pour leur sécurité est celui d'espace humanitaire. Celui-ci constitue la base de tout projet sur le terrain, il n'est donc pas seulement utile pour la Somalie. L'espace humanitaire est défini comme « l'accès et la liberté pour des organisations humanitaires d'évaluer et de répondre aux besoins humanitaires » (ECHO, 2004, p.7).

Cet accès et cette liberté d'action ne peuvent être rendus possible que par l'entretien de relations avec l'ensemble des parties prenantes du terrain. Ces parties prenantes recouvrent les autorités

fédérales, régionales et locales mais aussi les bénéficiaires et les autres organisations d'aide présentes sur le terrain, avec lesquelles il faudra entrer en négociation et/ou partager des informations (ECHO, 2004). Nous en parlerons dans une section suivante.

Cependant, il est d'une importance majeure que les bonnes relations à tisser et à entretenir avec les locaux ne soient pas une entrave aux principes régissant l'action humanitaire. Ces principes d'humanité, d'indépendance, d'impartialité et de neutralité ne peuvent être bafoués car cela mettrait à mal l'image de l'organisation et de ses projets, et plus généralement l'idée que les populations peuvent se faire de l'aide humanitaire. Il n'est, par exemple, pas admissible d'autoriser la corruption afin de se voir faciliter l'accès à une partie du territoire. Le dialogue semble donc être le meilleur moyen de se faire accepter et de trouver des compromis de passage sans que cela aille à l'encontre des principes humanitaires ou des coutumes locales (ECHO, 2004).

2.1.2 La diplomatie humanitaire

Pour permettre aux travailleurs de bénéficier d'un espace humanitaire sûr, certains auteurs avancent que la diplomatie humanitaire peut être une solution à long terme. Ce concept peut être défini comme « la tentative de persuader les décideurs politiques à agir, à tout moment et en toutes circonstances, dans l'intérêt des personnes vulnérables et dans le plein respect des principes humanitaires fondamentaux » (De Lauri, 2020, p.1).

Ou encore, « comme des contacts discrets ou publics de Gouvernements et d'organisations humanitaires avec d'autres Gouvernements et avec des entités de la société civile pour : avoir accès aux victimes afin d'évaluer leur situation et l'ampleur et la nature des besoins ; faire accepter aux différents acteurs l'assistance et la protection qui seraient nécessaires ; négocier des facilités d'accès aux populations sinistrées pour le personnel humanitaire ; négocier des facilités douanières et fiscales pour les secours et pour le matériel des organisations humanitaires ; assurer la sécurité et le statut du personnel expatrié et local ; négocier des garanties de sécurité pour la population civile et pour les autres bénéficiaires de l'action humanitaire ; coordonner l'action humanitaire ou, au moins, assurer une concertation ("information sharing") entre organisations humanitaires et autorités ; promouvoir la codification, la ratification, l'application, la mise en œuvre du droit humanitaire au sens large » (Veuthey, 2011, p.1).

Cette méthode de diplomatie va permettre aux organisations de s'investir à long terme sur les terrains et dans des relations avec les autorités que celles-ci soient reconnues ou non. En conséquence, les contacts auront de meilleures bases et permettront à de futures missions de pouvoir s'implanter puisque la confiance sera de mise. Les programmes seront mieux acceptés et donc mieux protégés de la part des acteurs locaux. Cependant, il faut garder à l'esprit que la diplomatie et les liens qui ont pu être créés ne sont pas irréversibles, l'acceptation peut changer en raison de nombreux facteurs et le projet peut alors être mis à mal à cause de la reprise de violences ou d'attaques (Veuthey, 2011).

2.1.3 Les relations et les négociations en Somalie

Se faire accepter est la première stratégie à adopter afin de garantir la sécurité et l'accès aux populations mais la question est de savoir par quels acteurs, par quelle population les agences d'aide doivent se faire accepter en Somalie.

Grâce à l'analyse de notre contexte et des parties prenantes dans ce pays de la Corne de l'Afrique, nous avons pu constater que le gouvernement central est faible, n'est pas reconnu et dispose encore d'une grande tutelle de la communauté internationale, ce qui peut être mal vu par la population. En sachant cela, les travailleurs humanitaires vont devoir diversifier les prises de contact.

Il semble nécessaire d'informer le gouvernement et les forces alliées de celui-ci d'une éventuelle présence humanitaire. Dans un même temps, le contact avec d'autres ONG ou agences de terrain est essentiel. Des informations pourront alors être échangées sur les programmes déjà mis en place dans diverses régions, sur les leaders locaux à contacter, sur les risques et les menaces à évaluer et sur les exigences des populations locales.

Néanmoins, ces contacts ne suffisent pas en Somalie. Nous avons vu la prédominance des clans dans l'histoire et dans la situation actuelle. Les chefs de clans sont davantage considérés comme des leaders légitimes que les autorités nationales. C'est pourquoi, une organisation voulant mettre sur pied un programme en Somalie doit connaître la région et savoir quel clan contrôle quelle partie du territoire. En effet, comme nous l'avons vu, les clans ne sont pas identiques que nous nous trouvions au Puntland, au Somaliland ou en Somalie du Sud. De plus, une fois les clans adéquats ciblés, il faudra également prendre en compte les sous-clans et sous-sous-clans qui en dépendent, ainsi que les autres clans présents dans la région qui pourraient

constitués une menace s'ils ne comprennent pas l'intervention humanitaire ou s'ils considèrent qu'elle les met dans une posture inférieure, inégalitaire.

En résumé, l'organisme d'aide doit prendre contact avec toutes les personnes susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur son programme et sa mise en place pour favoriser l'acceptation et donc la sécurité du projet et du personnel. C'est ce que nous a expliqué le conseiller régional (basé à Nairobi) en sécurité du CICR : « la notion d'"acceptation" est au cœur de l'approche du CICR en matière de sécurité. À cette fin, le CICR s'efforce de s'assurer qu'il est accepté par toutes les parties à un conflit armé et que celles-ci acceptent sa présence, ses procédures de travail, l'objectif de ses activités, son rôle d'intermédiaire neutre et son identité en tant qu'organisation ayant un mandat exclusivement humanitaire [...] Le CICR s'efforce d'être accepté par toutes les parties d'un conflit donné. Lorsque l'acceptation n'est pas jugée bien établie, le CICR s'engage dans des activités régulières de communication et de diffusion afin d'atteindre un degré d'acceptation acceptable facilitant un environnement de sécurité favorable pour son personnel et ses activités. En Somalie, le CICR travaille en permanence en réseau avec tous les acteurs concernés (autorités, chefs de clan, société civile, etc.), non seulement pour obtenir l'acceptation de la situation, mais aussi pour rester informé de la situation en matière de sécurité » (Ahmad Mohanna, 15 mars 2020).

Cependant, un autre type d'acteurs avec lesquels les organismes doivent mener des négociations entre en jeu. Il s'agit des négociations avec le groupe armé Al-Shabaab dont les membres sont réticents à l'intervention humanitaire et donc plus difficiles à convaincre. Notre correspondant au CICR nous explique que « le dialogue avec les groupes armés est un processus qui prend du temps et qui connaît parfois des avancées ou des revers. En Somalie, le CICR continue de travailler à l'établissement d'un dialogue avec les groupes armés afin de garantir l'accès aux populations ayant besoin d'assistance » (Ahmad Mohanna, conseiller régional en sécurité, 15 mars 2020).

D'après nos lectures et principalement celle de l'ouvrage *Talking to the other side, Humanitarian negotiations with Al-Shabaab in Somalia* de Jackson et Aynte en 2013, nous pensons être en mesure de donner quelques recommandations et quelques informations sur la manière dont les négociations peuvent être menées avec le groupe armé Al-Shabaab.

D'abord, l'organisation devra se renseigner sur l'éventuelle présence d'Al-Shabaab dans la région où elle veut agir. S'il s'agit d'un lieu fortement contrôlé par le groupe armé, les humanitaires devront alors prendre contact avec les membres du groupe présents sur place. Il

s'agira alors d'apprendre si ces membres ont la capacité de prendre eux-mêmes les décisions ou s'il faut se tourner vers des dirigeants plus haut placés et donc entrer en relation avec le Bureau de coordination humanitaire d'Al-Shabaab (HCO). Il faut également avoir conscience que les règles ne sont pas identiques dans toutes les zones contrôlées, certains leaders locaux interdisent par exemple la vaccination de la population (Jackson et Aynte, 2013).

Ensuite, il semblerait que le groupe soit moins enclin à négocier avec du personnel international. Il est alors préférable d'entamer les négociations via soit des acteurs locaux, soit des humanitaires ayant la nationalité somalienne ou, au moins, africaine. Outre la question de la nationalité, le genre est également un facteur de refus d'accès. En effet, les femmes ne sont pas prises en compte en Somalie et cela vaut également pour les travailleuses humanitaires pour ce qui concerne la prise de décision. Cependant, le groupe a accepté à plusieurs reprises que certaines femmes humanitaires travaillent sur le terrain, notamment pour l'apport de soins pour les populations féminines (Jackson et Aynte, 2013).

Pour finir, le contact avec le HCO ou les Choura locales semble indispensable pour avoir accès au terrain et à la population. Al-Shabaab met un point d'honneur à observer ce qu'il se passe sur ses terres et le groupe entrera de lui-même en contact avec les travailleurs humanitaires si cela n'a pas été fait. Il devra y avoir des frais d'enregistrement, c'est-à-dire une participation financière que les organisations doivent fournir afin d'assurer leur protection et de ne pas subir des attaques du groupe, même si toutes les garanties ne sont pas totalement assurées en ce sens. Certains organismes, pour éviter d'aller à l'encontre de leur principe et de leurs valeurs et pour ne pas participer à l'économie de guerre, vont tenter de négocier d'offrir des soins médicaux aux membres du groupe plutôt que de l'argent (Jackson et Aynte, 2013).

Les négociations recouvrent donc un grand nombre d'acteurs sur le terrain et il est parfois difficile de savoir à qui s'adresser pour assurer la pérennité du projet et l'aide aux bénéficiaires. C'est pourquoi chaque organisation devra mener des études approfondies des régions d'intervention et devra en permanence se remettre en question et anticiper de nouveaux aspects comme des acteurs émergents, des menaces et des vulnérabilités auxquels les organisations pourront être confrontées. Le risque zéro n'existe jamais mais l'anticipation et l'analyse continue des risques seront des avantages et favoriseront la sécurité des travailleurs et de leur mission.

2.2 Dissuader : le cas des compagnies de sécurité privées

Nous l'avons vu, l'acceptabilité est le meilleur moyen qu'une ONG peut utiliser car, tout en favorisant les relations à entretenir, la sécurité et la pérennité du projet seront assurées à long terme. La dissuasion, quant à elle, comporte des désavantages comme le fait de ternir les relations avec les populations locales et la réputation de l'organisation. Cependant, dans certains contextes, il semblerait que cette stratégie dissuasive soit indispensable car les groupes présents dans la région comportent une trop grande menace, comme en Somalie (Leboeuf, 2011).

En effet, en Somalie comme dans d'autres pays à hauts risques, les mêmes constats d'insécurité ont été faits. Les travailleurs humanitaires sont de plus en plus menacés par des attaques et principalement celles organisées par des groupes armés. Cela pousse les organisations à retirer leur personnel du terrain car les missions deviennent presque impossibles à réaliser et ce, surtout pour l'acheminement des biens et des équipements car les déplacements rendent le personnel davantage vulnérable (Roudil, 2018).

Auparavant, les organisations humanitaires et leur personnel étaient plutôt bien accueillis et subissaient moins d'incidents. Cependant, une méfiance envers les humanitaires s'est installée dans beaucoup de pays car ils sont souvent associés aux militaires et donc aux objectifs d'Etats étrangers. Ils deviennent alors les cibles des groupes armés qui luttent contre le gouvernement du pays dans lequel ils se trouvent et des autres gouvernements qu'ils suspectent d'ingérence. Cette pensée peut être fondée puisque des grandes puissances instrumentalisent l'action humanitaire pour servir leur intérêt. Le problème survient quand il n'est pas aisé de faire la distinction entre les interventions des Etats et celles des acteurs humanitaires, ces derniers mettant la priorité sur leurs principes d'indépendance, d'impartialité et de neutralité. La différence ne se fait plus et cela met à mal l'image des organismes humanitaires qui se voient alors confrontés à plus de situations insécurisantes (Roudil, 2018).

Pour ces raisons, certaines ONG ou autres organismes vont se retrouver dans l'obligation d'avoir recours à des services de sécurité privés afin de décourager les attaques à l'encontre de leur personnel et de leurs biens et équipements (Leboeuf, 2011). Les forces armées de l'Etat pourraient leur venir en aide mais cela n'est pas toujours envisageable dans des contextes où le gouvernement ne fonctionne pas et n'est pas considéré comme légitime, comme c'est le cas en Somalie (Roudil, 2018).

Ceci est confirmé par notre correspondant au CICR : « [...] le CICR, en tant qu'organisation humanitaire neutre, ne recourt pas en principe à la sécurité armée. La Somalie, cependant, est l'une des rares exceptions où le CICR a jugé nécessaire, sur la base de ses évaluations des risques, de faire appel à une sécurité armée pour garder ses bureaux et ses convois. Le CICR, cependant, n'irait pas dans une zone ou n'aurait pas accès à une certaine population si les parties prenantes concernées ne l'acceptaient pas et ne l'autorisaient pas à le faire » (Ahmad, Mohanna, conseiller régional en sécurité, 15 mars 2020).

Depuis l'opération Restore Hope en 1992 et surtout depuis le début des années 2000, recourir à des sociétés militaires privées est de plus en plus courant et nécessaire. Il y a donc eu une réelle croissance de ces sociétés qui ont diversifié leurs compétences et leurs services (Jacquin, 2010). Les humanitaires font appel à elles pour différents domaines allant de la consultance à la protection armée. Les entreprises privées de sécurité se sont développées et ont approfondi leurs connaissances de différents terrains afin de pouvoir donner des conseils aux entreprises et aux ONG sur la manière d'organiser leur sécurité. Cette manière de faire permet alors aux humanitaires de déléguer la tâche de compréhension du terrain et de consacrer davantage de temps à la réalisation du programme d'intervention (Roudil, 2018). De plus, l'emploi de gardes privés permet d'optimiser le sentiment de sécurité et la sécurité elle-même des humanitaires grâce aux protections rapprochées (Lloyd Roberts, 2005).

Cependant, le recours à ces services privés comporte également beaucoup d'inconvénients auxquels les organisations doivent se préparer.

Premièrement, le fait de déléguer la gestion de la sécurité peut diminuer ou empêcher l'obtention des compétences et des connaissances du personnel humanitaire. De plus, cela entraîne un partage dans la prise de décisions et ce que la société de sécurité va mettre en place peut ne pas être conforme aux attentes et aux principes de l'organisation humanitaire (Roudil, 2018).

Deuxièmement, liées au paragraphe précédent, il pourrait y avoir deux conséquences au fait de déléguer. Nous pensons d'abord aux problèmes de neutralité et d'impartialité puisque les bénéficiaires et les acteurs locaux pourraient ne pas faire la distinction entre militaires et humanitaires ou simplement ne pas accepter la présence de militaires puisque ceux-ci peuvent perpétuer l'idée de conflit et donc les traumatismes qui y sont liés (Djumte Magou Fosso, 2020). Ensuite, les gardes privés peuvent prendre des initiatives qui ne correspondent pas aux instructions données par les organisations et les retombées ne vont toucher que l'organisation

et son personnel puisqu'ils seront principalement pointés du doigt (Lloyd Roberts, 2005). En effet, il est possible que les services de sécurité privés soient mieux protégés au niveau législatif et leurs employés ne seront ainsi pas forcément poursuivis pour avoir commis des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. La loi va davantage se retourner vers les ONG et autres agences d'aide, clients de ces sociétés militaires privées (Roudil, 2018).

Troisièmement, l'emploi de gardes privés demande un coût parfois très élevé. Les organisations doivent s'assurer de disposer des fonds nécessaires au moment du recrutement mais également pendant toute la durée du programme si un problème survient et que des effectifs supplémentaires deviennent indispensables (Leboeuf, 2011).

En regardant ces inconvénients, il faudra que l'organisation voulant disposer de gardes privés constatent les coûts et les bénéfices qu'elle pourra en retirer. Dans certains contextes, l'emploi de services militaires privés est indispensable pour l'accomplissement de la mission, il est parfois impossible de faire sans. Dans ces cas-là, il est important de garder à l'esprit une certaine manière de procéder pour minimiser les risques.

Les organisations devront prévoir l'emploi de gardes privés dans leur budget et planifier les tâches qui leur seront demandées en fonction des besoins du programme d'aide. Il faut que l'organisation connaisse ses propres compétences en matière de sécurité et attribue à la société qu'elle emploie les compétences qu'elle ne peut pas réaliser, comme la sécurité rapprochée par exemple.

De plus, il est essentiel de mener un processus de recrutement rigoureux et ne pas se fier à la première société de sécurité existante. La priorité est de trouver des gardes, des gardiens et des conseillers fiables pour assumer les tâches à remplir. Le partage des bonnes pratiques est encore une fois une preuve de professionnalisme. Les humanitaires voulant implanter un projet sur un terrain déterminé seront d'autant plus efficaces et en sécurité s'ils questionnent les autres organisations sur leur manière de travailler et s'ils se renseignent sur les sociétés militaires privées ayant déjà été employées dans la région.

Pour finir, nous savons que l'acceptation de la population devra toujours être obtenue afin d'assurer la viabilité du projet. Il faut donc s'assurer que l'utilisation de gardes privés soit comprise et acceptée par les bénéficiaires et les autres membres de la population. Dans le cas de la Somalie, il est indispensable de contacter les clans présents dans la région. Ceux-ci pourraient alors apporter l'aide sécuritaire nécessaire au fonctionnement du projet ou recommander des gardes privés en respect de leurs alliances claniques.

2.3 La gestion des incidents

Pour cette dernière séquence, nous avons décidé de nous concentrer sur la manière de gérer les incidents les plus courants en Somalie. En effet, sur la base des données du site *Aid Workers Security Database*, nous avons pu relever les types d'attaques les plus courantes entre 2015 et 2020 en Somalie. Nous allons donc décrire comment elles doivent être gérées en fonction de ce que conseille le guide des bonnes pratiques sur la gestion opérationnelle de la sécurité dans les contextes violents (HPN, 2010).

2.3.1 Les kidnappings

Un des principaux incidents touchant les organismes humanitaires en Somalie est le kidnapping. D'après le guide des bonnes pratiques, il peut se dédoubler en deux types : les enlèvements et les rapt. L'enlèvement « fait référence à l'acte qui consiste à emmener une personne contre son gré et de manière illégale, mais n'entraîne pas la demande d'une rançon. L'enlèvement peut avoir divers motifs : le travail forcé, la conscription, le sexe ou des raisons politiques » (HPN, 2010, p.248). Tandis que « le rapt est défini comme l'enlèvement et la détention forcée d'une personne dans le but explicite d'obtenir une contrepartie pour la libération de la personne. L'objectif et, de ce fait, le motif du rapt varient : souvent c'est l'argent, mais les ravisseurs pourraient également exiger des concessions politiques. Dans d'autres cas, ce qui pourrait être apparemment une cause politique, pourrait en fait n'être rien d'autre qu'un racket » (HPN, 2010, p. 253).

Afin de minimiser le risque de survenue de ces incidents, il est important de mettre en place certaines méthodes. La première chose à savoir sont les différentes zones dans et par lesquelles les humanitaires vont passer et, en fonction de cela, il serait prudent d'augmenter sa protection et sa vigilance dans les zones non-couvertes par l'aide humanitaire. En effet, des zones où l'organisation n'intervient pas mais y effectue des déplacements peuvent être plus à risque puisque les populations présentes se sentent davantage discriminées de ne pas faire partie du programme. Encore une fois, l'acceptation est donc capitale, les non-bénéficiaires doivent également connaître les raisons d'intervention de l'organisation de manière à ne pas se sentir lésés de leur non prise en compte.

Ensuite, le guide des bonnes pratiques nous enseigne l'utilité de réduire l'exposition de l'organisation et de ses membres. Pour se faire, il faut à tout prix éviter les routines pour ne pas

être prévisible et éviter qu'une éventuelle attaque ne puisse être planifiée. Il s'agit donc de faire varier les horaires et les itinéraires. De plus, il ne faut pas attirer l'attention en n'affichant pas ou peu de publicité pour le projet, en prenant des transports qui ne sont pas au nom de l'organisation, mettre en place des codes pour transmettre des messages sans qu'ils puissent être déchiffrés, etc. Il est également important de contrôler le personnel local que l'organisation désire recruter pour éviter qu'un membre d'un groupe armé ait été placé dans le but de récolter des informations. Pour réduire les vulnérabilités, les protections armées autour du site, lors des déplacements et près des logements des humanitaires semblent être une des meilleures solutions pour dissuader les attaques et ce, surtout dans des pays à hauts risques comme en Somalie.

Si, malgré la mise en place de ces procédés, un incident survient, des comportements essentiels sont à adopter de la part de l'organisation. Il s'agit tout d'abord de pouvoir établir la nature exacte des faits qui se sont produits. Il faut garder en tête que la récolte d'informations peut prendre du temps et ne pas être complète. Les gestionnaires de sécurité veilleront à rédiger un rapport d'incident critique en connaissant le type d'incident, la victime, les hypothèses liées à son enlèvement ou le rapt, le lieu, le ou les auteurs, la raison, s'il existe des témoins, si d'autres incidents y sont liés (personnes blessées, tuées, etc.), qui doit être tenu au courant des faits et quelles sont les actions à mettre en place.

Après ce rapport contenant l'ensemble des informations qui auront pu être recueillies, l'organisation montera une équipe de gestion d'incident critique. Elle sera chargée de mettre sur pied les méthodes de communication avec l'ensemble des parties prenantes (gouvernement, autres organisations, famille de la victime, médias, etc.) et les méthodes de négociation avec les ravisseurs.

L'organisation devra contacter immédiatement la famille de la victime afin qu'elle ne l'apprenne pas d'une autre façon, par la presse par exemple. Ce contact permettra également à l'organisation d'en savoir plus sur la personnalité et l'état d'esprit de la victime et de rassurer la famille sur la mise en œuvre de la libération. Il faudra garder une relation avec la famille tout au long du processus afin de lui expliquer l'évolution de la crise et de lui fournir un soutien psychologique.

Prévenir et collaborer avec les autorités du pays peut également être bénéfique pour gérer de manière optimale la situation et pour empêcher que le gouvernement ou une autre forme d'autorité ne décide de régler le problème sans l'accord de l'organisation et ainsi envenimer la

situation. L'organisme humanitaire, les autorités, les médias et les autres parties susceptibles de prendre part à la libération du travailleur humanitaire doivent adopter une stratégie commune pour garantir un meilleur déroulement de la situation.

Les négociations avec les auteurs du rapt ou de l'enlèvement doivent se dérouler de manière à assurer la bonne compréhension de leurs demandes et de leurs motivations. L'équipe de gestion d'incident critique devra analyser le type d'acteurs dont il s'agit, demander des preuves concernant la détention de la victime, déterminer avec les ravisseurs un code de reconnaissance, solliciter les ravisseurs à bien traiter les détenus. Une communication planifiée et une transparence avec les ravisseurs seront bénéfiques, le contact sera garanti par ces manières d'agir.

En ce qui concerne la victime, celle-ci doit également adopter certains comportements et doit être préparée psychologiquement à l'attaque. L'essentiel pour la victime est de tenter de garder son calme et de ne pas mettre de pressions aux ravisseurs, la coopération est le meilleur atout de la victime pour éviter des représailles physiques ou psychologiques. Elle doit également se préparer à être détenue pendant longtemps et à se retrouver entre les mains de plusieurs groupes différents si elle est vendue ou échangée.

Pendant sa détention, la victime doit prêter attention à entretenir des relations acceptables avec ses ravisseurs pour montrer sa coopération, il faut éviter les sujets qui fâchent telles que la politique ou la religion, il faut éviter l'échange de vêtements pour ne pas être confondu. Il est également important de garder un rythme de vie aussi normal que possible en mangeant, en buvant, en dormant et en pratiquant une activité physique si les conditions le permettent.

La manière de se comporter lors de la libération est également importante car les victimes ne sont pas encore en sécurité. Il faut veiller à être identifiable par les vêtements ou en criant son nom pour ne pas être confondu avec les ravisseurs par les équipes de sauvetage.

Après un incident critique, la victime aura besoin de temps et d'une aide psychologique, l'organisation doit pouvoir être préparée et lui fournir tout ce qui est indispensable à sa résilience. Il faut également garder à l'esprit que certains médias pourraient ne pas respecter l'intimité et la guérison de la personne, l'organisation doit pouvoir contrôler la presse pour atténuer le ressenti des victimes.

2.3.2 Les bombardements, les explosions et les tirs

Même si les humanitaires ne sont pas directement la cible de telles attaques, elles pourraient les atteindre s'ils se trouvent dans un lieu où le conflit fait rage. Il est alors important de ne pas placer les bureaux, les entrepôts et les logements aux approches d'un endroit pouvant faire l'objet d'une cible militaire. Si les humanitaires estiment qu'ils ne peuvent pas être directement visés par une attaque car leur acceptation est intégrée et que les négociations les ont amenés à faire confiance aux différents acteurs, le conseil est de signaler votre présence dans la zone à risque en étant assez visible par les parties au conflit. En inscrivant le logo, en issant des drapeaux et en installant des affiches, l'organisation sera moins facilement confondue avec les cibles ennemies.

Malgré tout, les organisations risquent de subir des attaques, qu'elles constituent une cible ou non. Des moyens sont alors mis en place pour assurer la sécurité ou au moins diminuer le danger sur le lieu du projet ou lors de déplacements.

Sur le lieu du projet (entrepôt et/ou logement), il est important de pouvoir construire un abri tel qu'un bunker pour s'y réfugier en cas de bombardements. Il est préférable qu'il soit installé en sous-sol mais un rez-de-chaussée peut aussi faire l'affaire. Cet abri doit contenir le matériel vital et ne doit pas être situé trop loin pour s'assurer que les travailleurs y arrivent à temps.

Pour ce qui concerne les tirs, un équipement de protection comme un gilet pare-balles est nécessaire mais pas suffisant. Les murs anti-souffle protègent également mais pas contre tous les types de balles, il est alors recommandé de se mettre hors de la vue des tireurs en s'éloignant des portes et fenêtres.

Les données recueillies nous ont permis de voir que les déplacements constituent les moments les plus propices aux agressions. Lorsque que les travailleurs se déplacent en voiture dans une zone à risque, il est important de rester attentif en coupant la radio et en ouvrant un peu les fenêtres pour détecter plus facilement les actions suspectes.

Si des tirs ou des bombardements retentissent, les comportements à adopter seront différents en fonction de la situation. Lorsque les tirs sont proches ou que les travailleurs en sont directement la cible, la meilleure solution est de quitter le véhicule et trouver l'abri le plus proche. Dans ces cas-là, il est déconseillé de tenter de prendre la fuite avec le véhicule car les manœuvres qui devront être effectuées mettront davantage en danger le personnel. Cependant,

il est possible qu'aucun abri ne puissent être trouvé, il faut alors accélérer et éviter toutes les manœuvres qui pourraient faire perdre de la vitesse.

Dans le cas où les tirs et les explosions semblent lointains et ne visent pas directement l'organisation, la meilleure solution est de s'éloigner en voiture le plus rapidement possible de la zone à risque et de trouver un endroit où s'abriter.

Une protection supplémentaire est l'achat ou la location de véhicules blindés qui constituent une meilleure protection contre les tirs et les souffles des explosions. Cependant, ces types de transports ne sont pas efficaces contre tous les types d'armes et ils nécessitent une formation à la conduite puisqu'ils sont plus lourds et leur distance de freinage est plus grande que des véhicules normaux.

2.3.3 Les vols et les pillages

Les pillages et les vols d'équipements, de biens et d'argent sont assez fréquents en Somalie. En effet, les organismes humanitaires disposent de beaucoup de matériel susceptible d'intéresser un grand nombre d'acteurs comme les personnes ne faisant pas partie des bénéficiaires, les clans adverses et les membres d'Al-Shabaab. Par ses actions de communication et d'information, l'organisation veillera à se faire accepter dans la région où elle travaille, ce qui minimisera le risque de vols.

Cependant, l'organisme humanitaire doit également pouvoir se prémunir davantage des risques. Pour ce faire, elle tentera de diminuer sa visibilité sur le terrain et veillera à ce qu'aucune information ne fuite à l'extérieur du projet. De plus, il faudra à nouveau changer ses habitudes, changer ses horaires, ses itinéraires et ses procédures dans la distribution des biens et des équipements. Un *listing* préétabli des bénéficiaires est indispensable pour identifier les personnes réclamant de l'aide mais n'étant pas comprises dans le programme. Il s'agit d'une situation délicate mais les ressources de l'organisation ne sont pas illimitées, c'est pourquoi certaines personnes ont été ciblées plutôt que d'autres et c'est à elles que doivent revenir l'aide dans le respect du principe d'humanité. Certains événements de foule comme les rassemblements et les manifestations peuvent être porteurs de risque car ils soumettent les humanitaires à un grand flux de personnes difficilement contrôlable. Si l'organisation prépare de tels événements, elle doit être en mesure de les gérer pour éviter tout débordement qui pourrait mener au pillage.

Dans le cas où un pillage ou un vol serait tout de même organisé à l'encontre du personnel, des entrepôts, des convois et des logements, l'attitude à adopter est de ne pas résister et de laisser les voleurs agir comme ils l'entendent pour éviter de se mettre soi-même ou d'autres membres en danger. Il ne faut pas montrer sa peur et rester calme tout en envisageant des possibilités de fuir si les conditions le permettent car des pillages peuvent soit être réalisés en une fois, soit être répétés à plusieurs moments jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien, soit mener à des incidents plus graves. Un comportement qu'il faudra peut-être adopter est de contracter une demande auprès des pilleurs pour que ceux-ci laissent le minimum vital et un moyen de communication pour que le personnel puisse être rapatrié.

3. Recommandations générales

Pour terminer ce mémoire, il nous semblait important de revenir sur les recommandations principales que nous pouvons donner aux organisations désirant implanter un projet en Somalie.

Nous rappelons que la connaissance du pays, de son contexte et de la région précise où les travailleurs humanitaires vont agir est d'une importance capitale. En effet, cela permettra d'abord de savoir où ils mettent les pieds, de savoir quels sont les acteurs avec qui entretenir des relations et négocier et de connaître les meilleures stratégies à mettre en place.

Ensuite, le programme doit être d'une réelle efficacité et répondre aux besoins des populations cibles afin d'augmenter l'acceptation de l'organisation et donc diminuer les risques d'attaques. Les non-bénéficiaires doivent également être avertis et comprendre le but de l'intervention. Les principes d'action humanitaire que sont l'humanité, la neutralité, l'indépendance et l'impartialité doivent guider les organisations et doivent être prouvés tout au long de la réalisation du projet.

Chaque organisation veillera à évaluer et réévaluer le contexte, les acteurs, les menaces, les vulnérabilités et l'efficacité du programme. Les stratégies de sécurité pourront donc être mises en place en ce sens et réadaptées si cela s'avère nécessaire. C'est également grâce à ces différentes évaluations que l'organisme humanitaire va pouvoir estimer les ressources dont il dispose afin de connaître ses compétences dans la gestion de la sécurité. Des ressources

supplémentaires en temps, en argent, en équipements et en effectifs pourraient s'avérer indispensables, il faut prévoir des réserves.

Un protocole de sécurité et d'évacuation sera préétabli en fonction de l'expérience de l'organisation sur le terrain ou sur des terrains similaires et sera également soumis à la réflexion avec d'autres organisations. Les connaissances et le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les organisations sont extrêmement bénéfiques pour augmenter les capacités de réponse et de protection de l'organisation.

Le protocole sera alors connu par tous. Avant le départ, le personnel expatrié aura été informé et aura suivi des formations. Elles pourront être d'ordre tactique, nous pensons par exemple aux procédures à suivre en cas d'évacuation. Il ne faut cependant pas négliger le côté psychologique. Sans générer la peur, l'organisation devra préparer ses collaborateurs à subir des attaques et à se comporter d'une manière pouvant les sauver.

Il semblerait également que le recrutement du personnel local soit indispensable pour obtenir une meilleure connaissance du terrain, pour faciliter l'acceptation et pour mener de meilleures négociations avec les locaux qu'ils s'agissent des autorités, des leaders de clans ou des membres du groupe armé Al-Shabaab. Un recrutement rigoureux devra être effectué pour n'embaucher que des personnes fiables et dignes de confiance. Ce personnel local devra également connaître le protocole et les procédures de sécurité afin de minimiser les risques à leur rencontre.

D'autres stratégies semblent inévitables afin de maximiser la protection en Somalie.

L'utilisation de gardes privés est une stratégie de dissuasion fréquente dans ce pays de la Corne de l'Afrique mais elle doit se faire de manière réfléchie en se renseignant sur les différentes sociétés de sécurité privées, en embauchant des gardes fiables, en s'assurant de l'acceptation de ces gardes par la population locale et en respectant les principes humanitaires.

Néanmoins, cela n'est pas toujours rendu possible et certaines organisations ne voudront pas prendre le risque d'être décrédibilisées sur le terrain. Elles opteront alors pour des stratégies de protection comme les murs d'enceinte ou la réduction au minimum de la visibilité pour ne pas attirer l'attention sur leur présence.

Une autre source de protection pourrait être réfléchie comme la sous-contractualisation. Il s'agit de négocier le transport de certains biens et équipements comme l'eau, la nourriture, les médicaments, etc. avec des sociétés privées. Elles assureraient le transport alors à leurs risques,

ce qui soulageraient d'un poids les humanitaires et leur organisation. Il faut cependant prêter attention à l'image que cela renverrait de l'organisation et cela peut s'avérer plus risqué que sécurisant puisque les transporteurs privés sont plus facilement la cible d'attaques s'ils n'ont pas conclu d'accords avec les locaux (Grünwald, 2009).

Ces recommandations ne sont évidemment pas parfaites ni suffisantes car, tant que la situation ne changera pas dans le pays, les acteurs humanitaires seront toujours menacés. C'est le rôle de chaque organisation de mettre en place une gestion de la sécurité aussi optimale que possible en fonction du projet et des bénéficiaires auxquels il faut venir en aide.

Conclusion

Avec la montée des conflits et des attaques dans certaines zones de la planète, la sécurité est devenue un sujet que nous ne pouvons pas laisser de côté. Dans ce mémoire, il ne s'agissait pas de recouvrir toutes les facettes au niveau sécuritaire mais nous nous sommes concentrées sur un aspect de la sécurité du personnel humanitaire : comment tenir hors de danger les travailleurs dans des contextes violents ?

Pour cela, nous avons utilisé un outil dorénavant incontournable puisqu'il recouvre un maximum de techniques et de stratégies pour permettre aux organismes humanitaires de se préparer, d'empêcher et de répondre à des attaques éventuelles. Il s'agit de la « Revue des bonnes pratiques en matière de gestion opérationnelle de la sécurité dans des contextes violents » développée en 2005 et révisée en 2010 par le Réseau de Pratiques Humanitaires en collaboration avec des professionnels de terrain. Ce guide explique d'abord comment se préparer en analysant tous les aspects possibles d'un terrain d'intervention. La connaissance de son organisation, de sa mission, de ses compétences et de ses ressources, ainsi que la connaissance du contexte étatique est d'une importance primordiale pour savoir comment il faut intervenir et quelles vont être les vulnérabilités et les menaces auxquelles les organisations et leurs collaborateurs vont être amenés à faire face.

Les humanitaires devront choisir entre l'acceptation, la protection, la dissuasion, l'évacuation, l'hibernation et la gestion d'un programme à distance en fonction des risques encourus dans le projet d'intervention. Ces stratégies peuvent être utilisées seules ou être combinées mais il faut cependant prêter attention aux avantages et aux inconvénients que chacune comporte pour utiliser celles qui permettront au mieux la réalisation du projet.

En Somalie, il semblerait que l'acceptation et la dissuasion soient souvent utilisées car, dans le contexte de cet Etat failli où beaucoup d'acteurs violents interviennent, il faudra assurer et pérenniser les bonnes relations avec les locaux tout en se munissant de gardes privés afin de décourager certaines attaques.

La collaboration semble toutefois être le maître mot. En partageant ses connaissances et ses expériences avec d'autres organismes et en communiquant avec les populations locales, la sécurité du personnel sera mise en place de manière plus performante. Il s'agit alors de traiter avec le gouvernement et ses forces alliées mais surtout avec les leaders de clans et le groupe armé Al-Shabaab en fonction de la région ciblée par le programme d'aide.

De plus, il semble que certains incidents soient plus fréquents dans ce pays comme les enlèvements, les pillages et les attaques aux tirs et à l'explosif. Des techniques peuvent alors être assurées pour amoindrir les risques ou empêcher l'aggravation des situations. Si un incident survient malgré tout, le personnel doit être formé et préparé psychologiquement et l'organisation et les gestionnaires de la sécurité doivent aussi être capables d'assurer la réponse à l'incident et le suivi après celui-ci.

Nous pensons être parvenues à répondre à notre question de recherche : « comment gérer la sécurité du personnel humanitaire en Somalie ? ». Il faut toutefois garder à l'esprit que le risque peut être réduit au minimum mais le danger sera toujours présent pour les humanitaires. Les organisations doivent en être conscientes et tout mettre en œuvre dans la gestion des projets pour garantir la sécurité de leurs collaborateurs surtout dans des pays aussi menaçant que la Somalie.

Cependant, notre travail comporte plusieurs limites. Premièrement, au vu des contextes dans lesquelles les travailleurs agissent couplés au contexte actuel de crise sanitaire liée au coronavirus, il ne nous a pas été possible d'interroger en profondeur des membres d'organisations humanitaires. En effet, certaines personnes comme des gestionnaires de projet par exemple auraient pu nous décrire de manière plus précise les stratégies de sécurité mises en place sur les différents terrains et plus particulièrement en Somalie. Nous avons eu des contacts avec Thierry Goffaux de Médecins Sans Frontières et Ahmad Mohanna du Comité International de la Croix-Rouge qui nous ont aidées à avancer dans notre mémoire mais les informations recueillies ne rentraient pas dans les détails.

Deuxièmement, beaucoup de documents mis à la disposition de tous quant à la gestion de la sécurité en contextes violents sont généraux et ne recouvrent pas de terrain particulier. Les lignes de conduites précises sont souvent confidentielles, elles restent au sein des organisations et ne peuvent être partagées avec le public. Malgré cela, nous avons pu avoir une réflexion sur des stratégies de sécurité grâce à d'autres littératures.

Troisièmement, nous avons eu la possibilité de penser la sécurité en Somalie mais seulement d'un point de vue large ne comprenant que le contexte du pays. Evidemment, nous ne faisons pas partie d'une ONG avec un programme précis à mettre en place dans une certaine région. Si cela avait été le cas, certaines stratégies auraient pu être affinées et davantage adaptées à une situation particulière.

En guise d'ouverture, il serait intéressant d'approfondir ce travail en ayant la possibilité d'interroger des responsables de la sécurité et des travailleurs humanitaires pour connaître les difficultés de mises en place dans les contextes d'urgence.

De plus, il pourrait être judicieux de se concentrer davantage sur les aspects psychologiques des travailleurs ayant la crainte de subir une attaque ou ayant déjà été victimes d'un incident. Cela permettrait de voir les retombées sur leurs actions et leurs manières d'agir mais également sur ce qui peut être mis à disposition du personnel pour surmonter des traumatismes et ainsi éviter qu'il y ait une trop grande rotation du personnel dans les organismes d'aide humanitaire. Même si tout ceci devrait être fait en gardant les données confidentielles et les noms anonymes, les informations récoltées pourraient servir aux ONG moins expérimentées voulant se rendre dans des contextes plus dangereux tout en assurant le soutien au personnel.

Bibliographie

Articles Scientifiques

Adan, A. 2015. « Clan Politics in Somalia: Consequence of Culture or Colonial Legacy? ». *Somalia Think Tank*, (12), p.1-12.

Agbibo, D. 2015. « Shifting the battleground: the transformation of Al-Shabab and the growing influence of Al-Qaeda in East Africa and the Horn ». *Politikon*, 42(2), p.177-194.

Anzalone, C. 2016. « The Resilience of al-Shabaab ». *CTC Sentinel*, 9(4), p.13-20.

Audet, F. 2011. « L'acteur humanitaire en crise existentielle : les défis du nouvel espace humanitaire ». *Études internationales*, 42(4), p.447-472.

Beerli, M. J. 2018. « Saving the Saviors: Security Practices and Professional Struggles in the Humanitarian Space ». *International Political Sociology*, 12(1), p.70-87.

Beerli, M. J., et Weissman, F. 2016. « Suivez le guide! Les manuels de sécurité et la mise en ordre autoritaire des organisations humanitaires ». *CNRS*, p.137-154.

De Montclos, M. A. P., et de Bordeaux, I. E. P. 2001. « Interprétations d'un conflit : le cas de la Somalie ». Centre d'étude d'Afrique noire, Institut d'études politiques de Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, (70), p.1-23.

De Lauri, A. 2020. « La diplomatie humanitaire ». *CMI Brief*, (06), p.1-4.

Gascon, A. 2008. « La Somalie en mauvais éta »t. *EchoGéo*. p.1-10.

Gaulme, F. 2011. « « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale ». *Politique étrangère*, (1), p.17-29.

Gayffier-Bonneville, A. C. D. 2011. « L'intervention en Somalie 1992-1993 ». *Revue historique des armées*, (263), p.93-103.

Grünewald, F. 1999. « Sécurité du personnel en mission humanitaire ». *Groupe Urgence Réhabilitation Développement*. p.1-50

Grünewald, F. 2009. « L'aide humanitaire en Somalie : gérer l'insécurité ». *Humanitaire. Enjeux, pratiques, débats*, (22), p.1-10.

Grünewald, F. 2009. « L'aide humanitaire en Somalie : Défis opérationnels pour la gestion de l'insécurité et la mise en œuvre des programmes d'assistance humanitaire ». *Groupe Urgence Réhabilitation Développement*, p.1-50.

Gundel, J. 2009. « Clans in Somalia ». *Austrian Red Cross, Vienna*, p.1-30

Hagmann, T., et Hoehne, M. V. 2009. « Failures of the state failure debate: evidence from the Somali territories ». *Journal of International Development: The Journal of the Development Studies Association*, 21(1), p.42-57.

Leboeuf, A. 2011. « Protection des expatriés : bonnes pratiques des entreprises et des ONG ». *Sécurité et stratégie*, 7(3), p.45-54.

Mabire, J. C. 2003. « Somalie, l'interminable crise ». *Hérodote*, (4), p.57-80.

Marchal, R. 2007. « Somalie : un nouveau front antiterroriste ? ». *Etudes du CERI*, p.1-28.

Marchal, R. 2018. « Une lecture de la radicalisation djihadiste en Somalie ». *Politique africaine*, (1), p.89-111.

Masters, J., et Sergie, M. A. 2015. « Al-Shabab ». *Council on Foreign Relations*, (13), p.1-6.

Oumba, P. 2016. « Sécurité humaine et risques de crises humanitaires dans la Corne de l'Afrique : le cas de la Somalie ». *Bulletin de l'APDHAC*, p.1-13

Thiollet, H. 2009. « La mobilité dans la Corne de l'Afrique : entre urgence humanitaire et contrainte sécuritaire ». *Migrations société*, (1), p.75-88.

Valin, V. A. G. 2009. « La lutte contre la piraterie au large de la Somalie. De l'action nationale à l'action européenne ». *EchoGéo*, p.1-12

Véron, J. B. 2009. « La Somalie : un cas désespéré ? ». *Afrique contemporaine*, (4), p.97-113.

Véron, J. B. 2011. « La Somalie : cas d'école des États dits « faillis » ». *Politique étrangère*, (1), p.45-57.

Veuthey, M. 2011. « Diplomatie humanitaire : préserver les chances de la diplomatie humanitaire au moment où elle est la plus nécessaire ». *La Revue Géopolitique*, p.1-9.

Vinhas, S. 2014. « La sécurité des humanitaires en question ». *Humanitaire. Enjeux, pratiques, débats*, (37), p.74-85.

Ouvrages

Lloyd Roberts, D. 2005. *Staying alive. Safety and security guidelines for humanitarian volunteers in conflict areas*. ICRC, 188p.

ECHO. 2004. *Guide générique sur la sécurité*. Commission Européenne, 135p.

Humanitarian Practice Network. 2010. *Gestion opérationnelle de la sécurité dans des contextes violents*. Revue des Bonnes Pratiques. Londres : Overseas Development Institute. (8), 362p.

Jackson, A., et Aynte, A. 2013. *Talking to the other side: Humanitarian negotiations with Al-Shabaab in Somalia*. HPG Working Paper. Londres : Overseas Development Institute, 31p.

Jacquin, H. 2010. L'emploi des sociétés militaires privées en Afghanistan et en Irak. *Cahier de la recherche doctrinale, CDEF-DREX, Ministère de la défense (armée de terre), Paris*, 108p.

Njoku, R. C. 2013. The history of Somalia. *Greenwood. ABC-CLIO, 216p.*

Solomon, H. 2015. Terrorism and Counter-Terrorism in Africa—Fighting Insurgency from Al-Shabaab, Ansar Dine and Boko Haram. 194p.

Van Campenhoudt, L. Marquet, J. et Quivy, R. 2017. Manuel de recherche en sciences sociales-5e éd. *Dunod, 272p.*

Rapports

Andriamahazo, A., Mrowka, L., Ott N. 2019. La Corne de l'Afrique. Quelle qualité fondamentale démontre l'importance de la Corne de l'Afrique et attire l'intérêt international ?. *Université Mohammed VI. Rabat. P.1-17*

ECHO. 2019. Humanitarian implementation plan (HIP), Horn of Africa. p.1-20.

OCHA. 2019. Humanitarian Needs Overview Somalia. Humanitarian Programme Cycle 2020. p.1-88.

United Nations Security Council. 2020. Situation in Somalia. Report of the Secretary-General, 13 February 2020. p.1-18

Sites internet

African Union Mission in Somalia, AMISOM. 2020. « Le processus de paix somalien ». En ligne. < <https://amisom-au.org/fr/about-somalia/somali-peace-process/>>. Consulté le 16 mai 2020.

Aid Worker Security Database (AWSDB). 2020. « Security incident data ». En ligne <<https://aidworkersecurity.org/incidents/search?start=2015&detail=1&country=SO>>. Consulté le 25 mai 2020.

Amnesty International. 2020. « Somalie 2017/2018 ». En ligne. <<https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/somalia/report-somalia/>>. Consulté le 20 mai 2020.

Ficquet E., Smonis F., Gascon A. 2019. « SOMALIE, Encyclopædia Universalis ». En ligne : <<http://www.universalisedu.com/encyclopedie/somalie/>>. Consulté le 13 mai 2020.

Novel, B. 2019. « Somalie, pays de toutes les convoitises ». *OrientXXI*. En ligne : < <https://orientxxi.info/magazine/somalie-pays-de-toutes-les-convoitises,3316>> . Consulté le 28 juillet 2020.

Cours universitaires

Prez Oltramonti, G. (2019). LHUMA2300 Action Humanitaire en situation de conflits. Séance 3 : Violence et l'usage de la force aux fins de protection des civils dans le maintien de la paix/ Responsibility to protect. Unpublished document. Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.

Goffaux, T. (2019). LHUMA2300 Action Humanitaire en situation de conflits. Gestion de la sécurité chez Médecins Sans Frontières. Unpublished document. Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.

Mémoires et thèses

Djumte Magou Fosso, D. 2020. « La sécurité des travailleurs humanitaires à l'épreuve des nouvelles conflictualités : Application au cas du conflit somalien de 1991 à 1998 » (Master's thesis). Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve. Mémoire Dirigé par Weuts J. 89p.

Frumence Pascal, M. 2018. « Le conflit somalien et les Nations Unies » (Doctoral dissertation). Université Grenoble Alpes, Grenoble. Thèse dirigée par Bannelier-Christakis K. 465p.

Karchava, B. 2015. « La sécurité du personnel humanitaire sur le terrain : les outils et les techniques pour une meilleure gestion » (Master's thesis). Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain. Louvain-la-Neuve. Mémoire Dirigé par Weuts J. 82p.

Lefebvre, C. 2017. « La sécurité du personnel humanitaire en zone de conflit : Évolutions, méthodes et application au CICR dans le conflit afghan, de 2001 à 2010 » (Master's thesis). Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve. Mémoire Dirigé par Ait-Chaalal A. 93p.

Moctar, M. 2018. « Les Etats défaillants et débiles en Afrique : cas de Soudan du Sud et de la Somalie » (Master's thesis). Universidad de Alcala. Espagne. Mémoire dirigé par Jiménez Piernas, C. 62p.

Roudil, J. (2018). « Le rôle croissant des agences militaires privées dans la politique militaire des États occidentaux et les relations de sécurité qu'elles entretiennent avec les acteurs humanitaires » (Master's thesis). Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve. Mémoire dirigé par Gourbin C. 108p.

Témoignage d'expérience

Echange de mails avec Ahmad Mohanna (ICRC) - regional security advisor based in Nairobi (15 mars 2020). Détails en annexe 5.

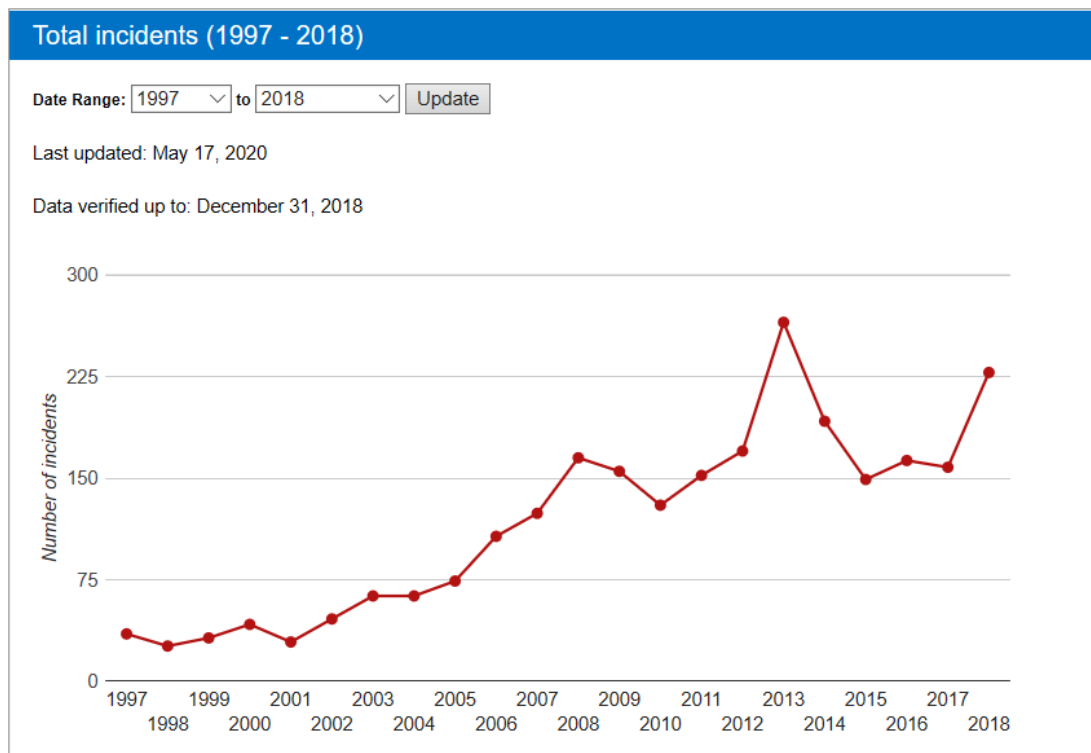
Annexe n°2 : Données générales concernant les incidents (AWSO, 2020)

Major attacks on aid workers: Summary statistics (2008-2018)											
Last updated: May 17, 2020											
Data verified up to: December 31, 2018											
More current data is available by accessing the database .											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Number of incidents	165	155	130	152	170	265	192	149	163	158	228
Total aid worker victims	278	295	249	309	277	475	332	288	295	313	407
Total killed	128	108	72	86	70	156	122	109	108	139	131
Total injured	91	94	84	126	115	179	88	110	98	102	146
Total kidnapped*	59	93	93	97	92	140	122	69	89	72	130
International victims	51	74	41	29	49	59	32	29	43	28	29
National victims	227	221	208	280	228	416	300	259	252	285	378
UN staff	65	102	44	91	59	110	66	43	71	48	69
International NGO staff	157	128	148	135	94	136	152	177	157	98	181
LNGO and RCS staff	46	55	47	77	116	207	98	62	51	154	147
ICRC staff	5	9	10	5	3	14	16	3	13	13	10

* Victim survived, or unknown outcome (kidnappings where victims were killed are counted in the 'killed' totals)

Key for organisation type

- **UN:** United Nations
- **INGO:** International non-governmental organisation
- **LNGO and NRCS:** Local non-governmental organisation or National Red Cross / Red Crescent Society
- **ICRC:** International Committee of the Red Cross
- **IFRC:** International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies

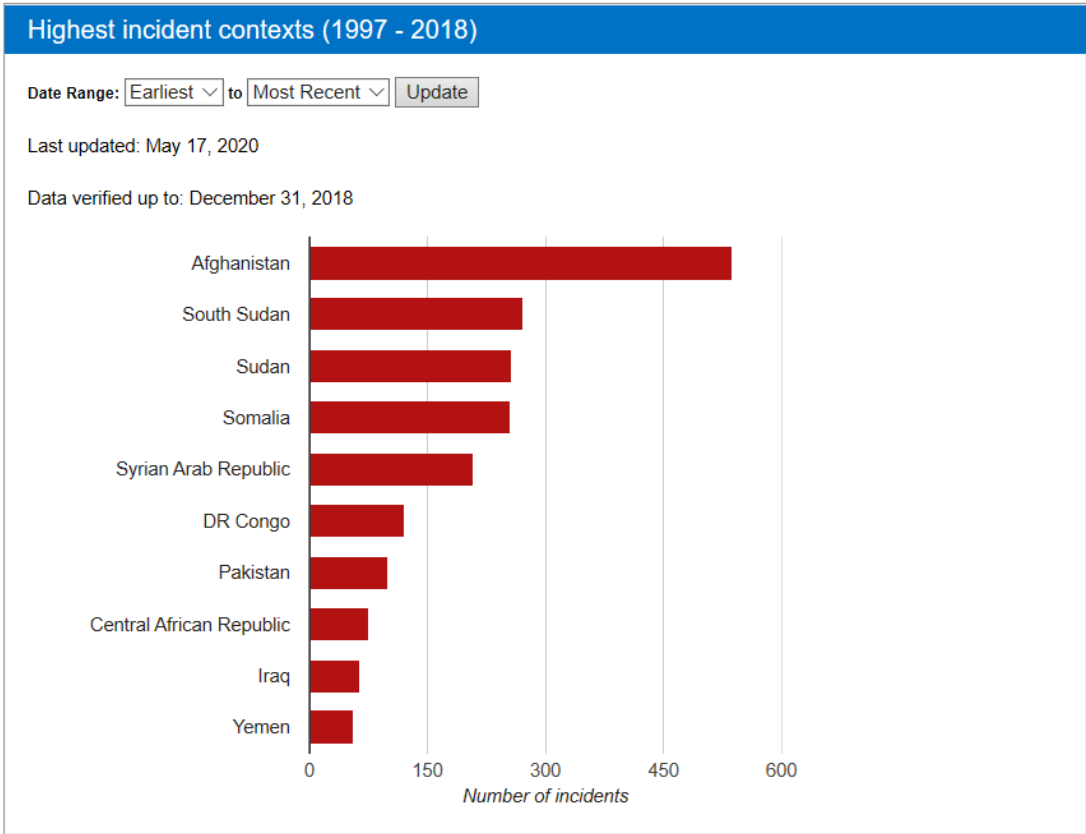


Total incidents by country (1997-2018)

Last updated: May 17, 2020

Data verified up to: December 31, 2018

1997	9	2005	8	2013	19
1998	3	2006	3	2014	9
1999	8	2007	14	2015	13
2000	9	2008	51	2016	12
2001	3	2009	19	2017	7
2002	7	2010	8	2018	8
2003	6	2011	18	Total	256
2004	5	2012	17		

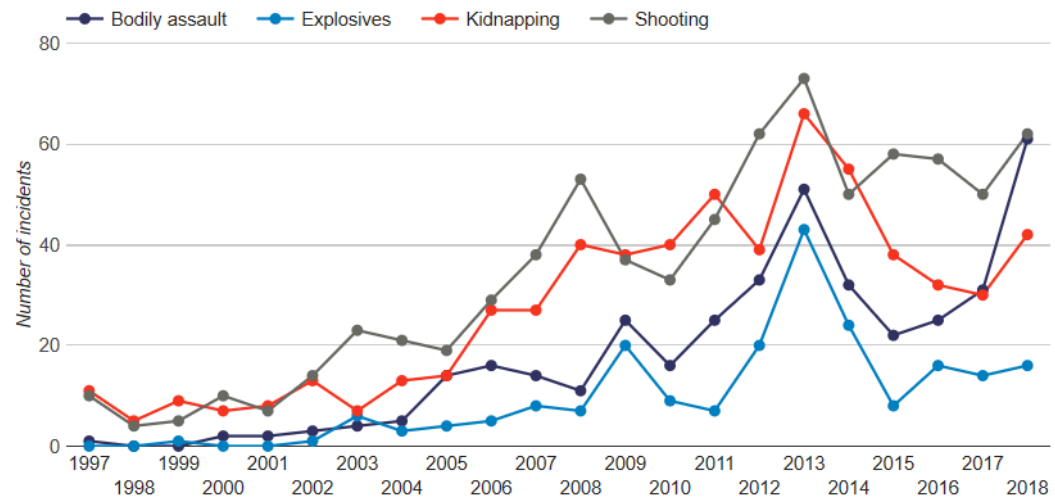


Trends in tactics (1997 - 2018)

Date Range: to

Last updated: May 17, 2020

Data verified up to: December 31, 2018

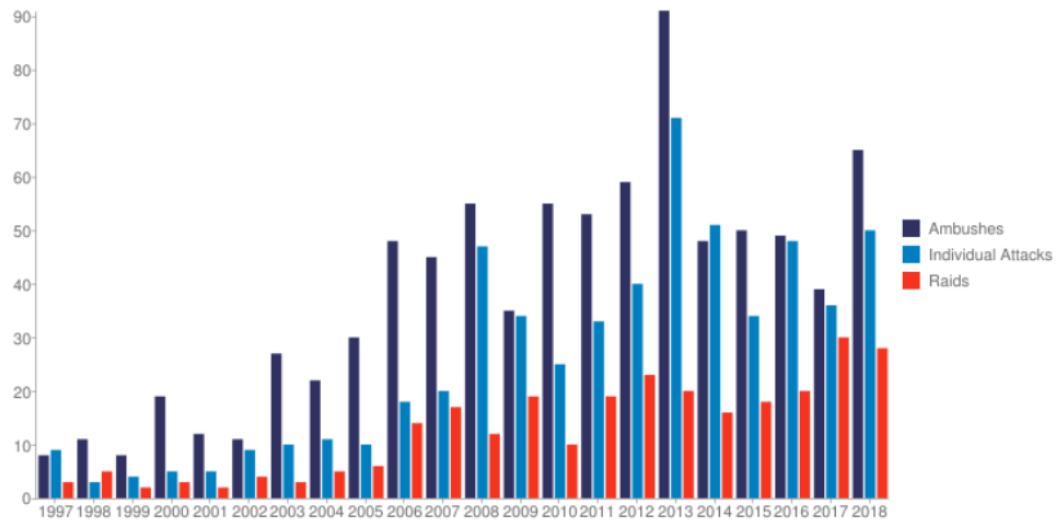


Forms of attack (1997 - 2018)

Date Range: to

Last updated: May 17, 2020

Data verified up to: December 31, 2018

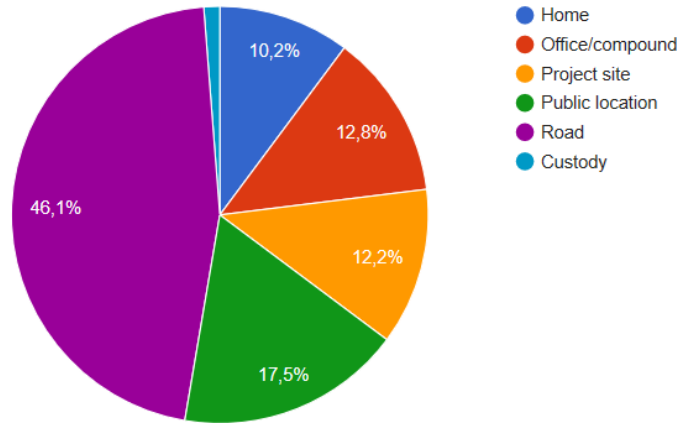


Location of attacks (1997 - 2018)

Date Range: to

Last updated: May 17, 2020

Data verified up to: December 31, 2018



Annexe n°3 : Incidents en Somalie de 2015 à 2020 (AWSO, 2020)

Security incident data

Last updated: May 17, 2020

Data verified up to: December 31, 2018

The numbers below refer to the number of people affected. Click on a column heading to order incidents according to that column.

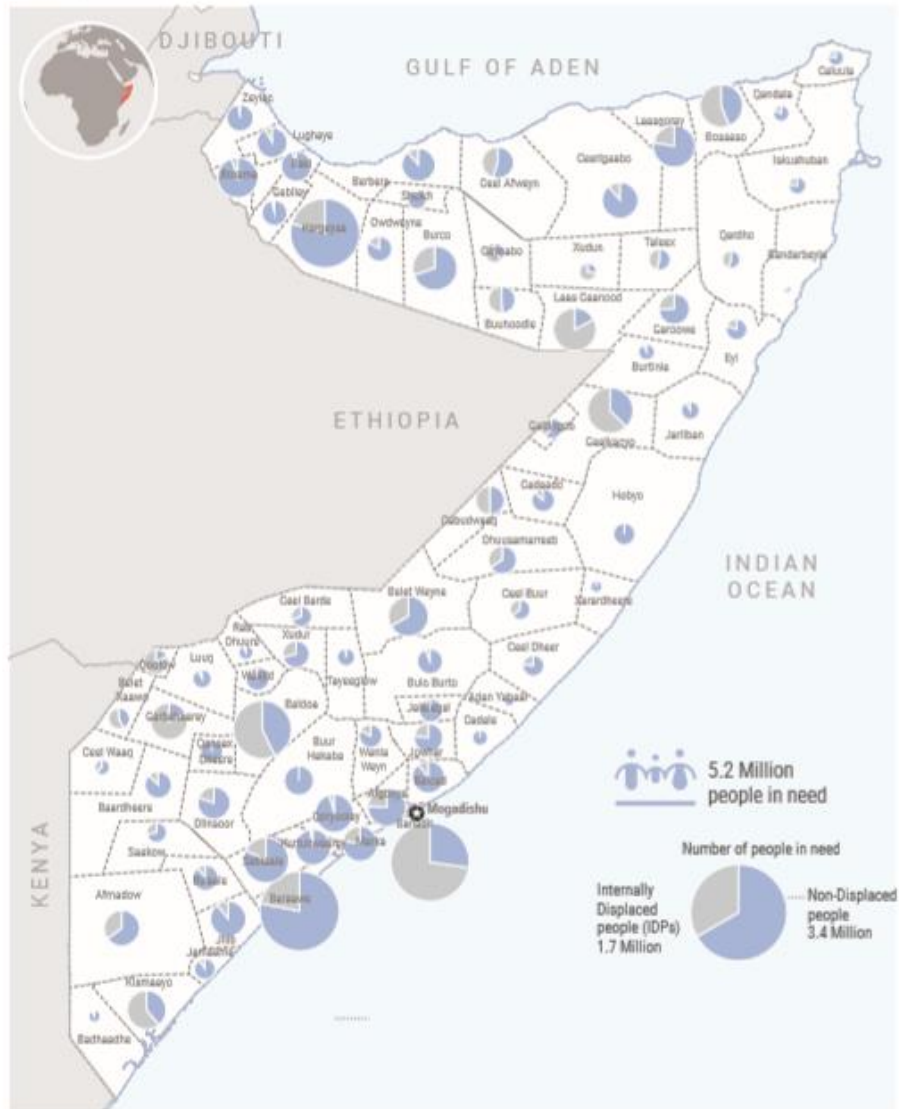
[Download CSV](#) | [Close window](#)

ID	Month	Day	Year	Country	UN	INGO	LNGO and NRCs	ICRC	IFRC	Other	Nationals killed	Nationals wounded	Nationals kidnapped	Total national staff	Internationals killed	Internationals wounded	Internationals kidnapped	Total international staff	Total victims
2036	Jan	6	2015	Somalia	0	0	3	0	0	0	1	2	0	3	0	0	0	0	3
2037	Feb	8	2015	Somalia	0	0	2	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	2
2038	Feb	14	2015	Somalia	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
2039	Feb	20	2015	Somalia	0	3	0	0	0	0	1	2	0	3	0	0	0	0	3
2040	Apr	2	2015	Somalia	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
1906	Apr	12	2015	Somalia	2	3	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	5
1911	Apr	20	2015	Somalia	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4	4
2043	Jun	21	2015	Somalia	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2044	Jul	22	2015	Somalia	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
2045	Jul	22	2015	Somalia	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1
2123	Nov	11	2015	Somalia	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
2063	Nov	14	2015	Somalia	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2033	Dec	14	2015	Somalia	1	1	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2
2048	Jan	21	2016	Somalia	1	1	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	2
2204	Feb	24	2016	Somalia	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
2225	Feb	28	2016	Somalia	0	0	2	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2
2042	Apr	6	2016	Somalia	0	2	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	2
2170	Apr	14	2016	Somalia	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1
2205	Apr	24	2016	Somalia	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1
2206	Jun	1	2016	Somalia	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2103	Jun	25	2016	Somalia	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2246	Jul	26	2016	Somalia	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2261	Aug	25	2016	Somalia	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
2207	Sep	21	2016	Somalia	0	3	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	0	0	3
2226	Oct	7	2016	Somalia	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2367	Jan	4	2017	Somalia	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
2230	Jan	25	2017	Somalia	2	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	2
2234	Feb	23	2017	Somalia	0	3	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	3
2237	Mar	22	2017	Somalia	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2307	Jul	16	2017	Somalia	0	0	7	0	0	0	0	0	7	7	0	0	0	0	7
2323	Oct	14	2017	Somalia	0	0	18	0	0	0	5	13	0	18	0	0	0	0	18
2471	Oct	28	2017	Somalia	4	0	0	0	0	0	3	1	0	4	0	0	0	0	4
2347	Jan	27	2018	Somalia	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1
2383	Mar	28	2018	Somalia	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2408	May	1	2018	Somalia	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2407	May	2	2018	Somalia	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
2696	May	26	2018	Somalia	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
2514	Aug	9	2018	Somalia	0	0	4	0	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	4
2599	Aug	11	2018	Somalia	0	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2
2708	Sep	29	2018	Somalia	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
2586	Feb	28	2019	Somalia	0	0	0	0	0	6	0	0	6	6	0	0	0	0	6
2660	May	14	2019	Somalia	0	2	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2
2727	Jul	2	2019	Somalia	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2732	Jul	12	2019	Somalia	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	1	2
2740	Jul	22	2019	Somalia	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
2775	Sep	14	2019	Somalia	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2912	Dec	22	2019	Somalia	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
2889	Feb	2	2020	Somalia	0	0	3	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	3
2929	May	4	2020	Somalia	0	3	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	0	0	3
Total					22	35	45	2	0	7	35	33	35	103	6	1	1	8	111

Annexe n°4 : Carte et chiffres sur les besoins humanitaires en Somalie (OCHA, 2019)

HUMANITARIAN NEEDS OVERVIEW 2020

Overview map



The above map presents the number of people in need across the 74 Districts in Somalia. As described further in Part 1.6, on analysis of people in need.

Key Findings

PEOPLE IN NEED

5.2 M

TREND (2015-2020)



WOMEN

16%

CHILDREN

63%

WITH DISABILITY

15%

By Humanitarian Consequence

CONSEQUENCE	PEOPLE IN NEED
Critical problems related to physical and mental wellbeing	2.4M
Critical problems related to living standards	5.2M
Critical problems related to protection	2.8 M

By Gender

GENDER	PEOPLE IN NEED	% PIN
Children	3.2 M	63%
Elderly	210 k	5%
Men	849 k	16%
Women	835 k	16%

By Population Groups

Living Standards

POPULATION GROUP	PEOPLE IN NEED
Internally displaced people	1.7 M
Non IDP (urban-rural)	3.4 M
Refugees	41 K
Returnees	108 K

By Age

AGE	PEOPLE IN NEED	% PIN
Children (0 - 14)	3.2 M	63%
Adults (15 - 64)	1.6 M	32%
Elders (64+)	201 k	5%

With Disability

More on pages 24-25

AGE	PEOPLE IN NEED	% PIN
Persons with disabilities	774 k	15%

Annexes n°5 : Echange de mails avec Ahmad Mohanna (ICRC) - regional security advisor based in Nairobi (15 mars 2020).

I have several questions about how the ICRC manages the security of its staff in Somalia.

- Were your staff members often the target of attacks or were they "only collateral damage"?

The ICRC, by virtue of operating mainly in areas of armed conflict and where security conditions are problematic, acknowledges that risks cannot be eliminated entirely. ICRC's security concept, therefore, aims to reduce risks to the lowest possible levels while accepting that a degree of residual risk remains unavoidable. A certain level of risk may, at times, be considered acceptable only if justified by the humanitarian impact of an activity. If the impact of an activity is deemed not high enough to justify the risk, the ICRC would suspend, postpone, or discontinue the activity.

Moreover, the ICRC has the notion of 'acceptance' at the core of its security approach. To that end, the ICRC works to ensure it is accepted by all parties of an armed conflict and that they accept ICRC's presence, working procedures, the purpose of its activities, its role as a neutral intermediary and its identity as an organization with an exclusively humanitarian mandate. I mention all this to clarify in basic terms how ICRC manages security though of course it is a lot more complex process. We, therefore, do not talk of situations where "*ICRC staff are often the target of attacks*" but rather of situations where residual risks may be unavoidable and which may, occasionally, lead to incidents affecting ICRC teams.

In 2018, most security incidents faced by the ICRC were in Africa but not exclusively in Somalia. In the latter, the ICRC works regularly to assess risks, those already existing and / or expected, engages with all parties of the conflict to ensure acceptance and request facilitations for its activities, and accordingly makes decisions on what activities to run and what activities to suspend or postpone. In other words, the risks in Somalia are many, but stringent ICRC security management procedures has limited the number of incidents faced.

- Do you have a security management guide specific to Somalia?

Yes. In Somalia, as in every other context where ICRC operates, regular risks assessments inform on security procedures, field movement guidelines, and security rules all of which are tailored and specific to the Somali context. In the case of a security incident (i.e. the result of an unavoidable residual risk), lessons learnt go towards reviewing, updating, or replacing security procedures in place.

- What are the main strategies in place for the protection of staff in a context such as Somalia?

As already mentioned, regular risk assessments, dialogue with parties of the conflict and concerned authorities, and weighing the humanitarian impact against the risks entailed dictate how ICRC runs its activities. Duty of care towards ICRC staff is paramount, and every effort is made to ensure risks are reduced. For Somalia specifically, security conditions has seen us establish two parallel set-ups: one in Somalia where we have several offices in different parts of the country; and a second set-up in Nairobi. Staff move between the two set-ups as much as is feasible and dictated by the evolving security situation.

- How do you deal with the different actors? Have you built a network around your missions in Somalia with, for example, members of the authorities or clan leaders?

Indeed. As mentioned earlier, the ICRC strives to be accepted by all parties of a given conflict. Where acceptance is not deemed well established, the ICRC engages in regular reaching out, communication, and dissemination activities to attain an acceptable degree of acceptance facilitating a conducive security environment for its staff and activities. In Somalia, the ICRC does engage in constant networking with all relevant stakeholders (authorities, clan leaders, civil society, etc.) not only to achieve acceptance but also to remain up-to date and well informed on the security situation.

- Is it possible to negotiate safe passage with the armed group Al-Shaabab or do you use private armed guards to guarantee security?

As in other contexts, dialogue with armed groups is a process that takes time and occasionally experiences breakthroughs or suffers set-backs. In Somalia, ICRC continues to work towards establishing dialogue with armed groups to secure access to populations in need of assistance.

With regards to private armed guards, the ICRC as a neutral humanitarian organization in principle does not resort to armed security. Somalia, however, is one of the very few exceptions where ICRC has deemed it necessary, based on its risk assessments, to contract armed security strictly to guard its offices and convoys. The ICRC, however, would not go into an area or access a certain population if it is not accepted and allowed to do so by concerned stakeholders.

- The context is so complicated in Somalia, do you always manage to protect your staff while respecting the ICRC's main principles?

Indeed it is complicated and also unpredictable. This places a lot of challenges not only on the security and safety of ICRC staff but also on our activities to help and assist people affected by the situation in the country. It is one of the more challenging contexts and also one of the high priority ones for the ICRC, and even more so currently as the country grapples with the effect of the Covid-19 outbreak in the country.

Résumé

Dans ce mémoire, nous nous intéressons à la manière de gérer la sécurité dans des contextes extrêmement violents et particulièrement le contexte somalien. La Somalie semble être le pays de tous les maux entre guerres, divisions claniques, dislocation du territoire, sur-présence du groupe armé Al-Shabaab, catastrophes naturelles et grands besoins humanitaires. Pourtant, des organisations continuent d'envoyer du personnel humanitaire pour venir en aide aux populations dans le besoin et les travailleurs, qu'ils soient expatriés, internationaux, régionaux ou locaux, sont trop souvent les victimes d'attaques.

Ce mémoire cherche alors à comprendre la Somalie et les acteurs qui y agissent ainsi que les principales sources d'insécurité dans le but de conseiller les organismes humanitaires sur les stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité de leur personnel dans ce pays.

Mots-clés

Sécurité – Stratégies – Travailleurs – Humanitaires – Somalie